

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 19 MAI 2015 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(38)

- Présidence : Mme Lise-Marie Graden
- Présents : 58 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux
- Excusés : Mme Manon Delisle
M. Laurent Dietrich
Mme Marina Flores
M. Diego Frieden
M. Alexandre Grandjean
M. Benoît Hemmer
M. Marc-David Henninger
M. François Ingold
Mme Adeline Jungo
M. Pierre Kilchenmann
M. Jérôme Magnin
M. Antoine Marmy
Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus
Mme Christa Mutter
Mme Marie Schäfer
M. Claude Schenker
M. Suleyman Sinaci
Mme Cécile Thiémard
M. Rainer Weibel
M. Frédéric Widmer
- Absents : M. Martin Kuhn
M. Laurent Moschini
- Scrutateurs : M. Bernard Dupré
M. Jean-Noël Gex
M. François Miche
M. Maurice Page
Mme Yolande Peisl-Gaillet
Mme Isabelle Teufel
- Assiste à la séance :
- Secrétariat : Mme Anne Banateanu
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

Séance du 19 mai 2015

Ordre du jour

La Présidente fait la déclaration ci-après:

"J'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs et visiteuses de la tribune, ainsi que les représentants et représentantes de la presse. S'agissant de l'ordre du jour, nous allons reprendre au point 6 puis traiter les points 7, 11 et suivants dans la poursuite de notre séance de hier soir. Nous avons vérifié, nous avons le quorum, nous pouvons donc tout à fait continuer cette séance. "

ooo

1. Communications de la Présidente

La Présidente poursuit:

"Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que nos débats sont enregistrés. Lorsque vous prenez la parole, n'oubliez pas d'allumer vos micros puis de les éteindre une fois que vous avez terminé. Afin de ne pas rallonger inutilement les débats, je vous prierais de limiter vos interventions à l'essentiel et de faire preuve de discipline. En fait, même quand il n'y a pas de débat, faites preuve de discipline. Je vous serais reconnaissante de respecter les interventions de chacun d'entre nous et par conséquent, d'être discrets quand vous n'êtes pas attentifs. Enfin, je vous remercie d'apporter avant les 'Divers' vos propositions et postulats écrits et, dans la mesure du possible, votre intention de poser une question orale. Je me réjouis de vous offrir à nouveau un petit apéritif après la séance, si vous avez été sages mais je pense que vous le serez. Enfin, n'ayez crainte, nous ferons très probablement une pause aux alentours de 21 heures, si cela semble indiqué. Voilà, cela dit, j'en ai terminé avec mes communications. Nous allons donc pouvoir poursuivre nos débats d'hier et nous prenons le point 6 de l'ordre du jour."

ooo

6. Plan d'aménagement local: études pour l'enquête publique – octroi d'un crédit de 445'000 francs – message n° 40

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"La Commission de l'Edilité, des constructions et des infrastructures a traité ce message en séance du mercredi 29 avril dernier et a voté en majorité, avec deux abstentions, en faveur de cet investissement et vous invite à en faire de même. Pour mémoire, le Service de l'Etat étudie actuellement le dossier préalable du Plan d'aménagement local, déposé par notre Service d'urbanisme. Le retour de cet examen préalable est attendu cet été. Il s'agira ensuite d'adapter le document aux éventuelles remarques des Services de l'Etat et d'y intégrer les éléments dont nous dis-

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

Rapport de la Commission de
l'édilité, des constructions et
des infrastructures

cutons à ce jour. Le montant global de 445'000 francs, demandé dans ce message, concerne des études complémentaires nécessaires pour finaliser ce PAL. De plus, il s'agit de développer un outil de communication pour rendre ce document plus compréhensible et digestible pour la population de Fribourg. Ces études englobent trois sujets que sont la densité, le patrimoine et le paysage.

La densification peut se faire selon les indications du Service de l'urbanisme par l'extension, le renouvellement ou la surélévation de la zone constructible. A cela s'ajoute la possibilité d'implanter des tours.

Le patrimoine historique bâti de la Ville de Fribourg est un atout majeur de notre identité. Il s'agit d'en définir ou d'en redéfinir le périmètre ou les éléments prépondérants.

L'aspect paysager enfin veut augmenter sa biodiversité préserver et même renforcer sa présence et créer des liens, des corridors verts, entre les divers lieux de tranquillité.

Les discussions de la Commission sont restées à un niveau quelque peu théorique sans autre document que ce message, sans esquisse ni intention graphique du futur Plan d'aménagement local. Des échanges au sein de la Commission n'ont pas pu analyser, pondérer ou même juger les axes de développement et la stratégie du nouveau PAL. D'autre part, il est vrai que si nous avions eu ces plans sous les yeux, nous serions vraisemblablement en train d'en débattre encore à ce jour. Le seul élément qui a réveillé les passions de nos membres a été le montant symbolique et la définition un peu catégorique de l'étude 'patrimoine', nous y reviendrons. La discussion de la Commission, par ailleurs très intéressante, a abordé divers thèmes dont nous vous donnons un récapitulatif succinct:

- *Les diverses étapes de ce Plan d'aménagement local et l'apparent manque de clarté ou de continuité entre les divers documents successifs édités par la commune.*
- *L'absence de stratégie ou de perception de stratégie, de développement dans le document remis.*
- *Le fait que ces études 'densification', 'paysage' et 'patrimoine', dont nous parlons à ce jour, n'aient pas été développées avant le dépôt du dossier préalable de ce PAL.*
- *L'implantation des tours et la définition de périmètre négatif, c'est-à-dire l'exclusion de tours, et de périmètre positif.*
- *Les outils qui permettraient de garantir une densification de qualité.*

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

- *Le fait que le projet de revitalisation des berges de la Sarine ne soit pas partie intégrante de ce PAL.*
- *La compatibilité entre des zones de biodiversité et des zones de détente pour les habitants.*
- *Les enjeux de la mobilité, des transports en commun.*
- *Les périmètres ISOS, c'est-à-dire l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse, qui couvrent plusieurs secteurs et quartiers de Fribourg et leur compatibilité avec l'inventaire du Service des biens culturels (ci-après: SBC) et la stratégie de densification.*
- *Les couloirs verts traversant la ville et la définition de secteurs praticables et leurs croisements des lignes de chemins de fer.*
- *Enfin, et cela a été évoqué plus haut, la finalité d'un montant de 30'000 francs, relativement succinct pour effectuer une analyse critique du recensement du Service des biens culturels.*

Les membres de la Commission ont reçu pour ce dernier élément un complément détaillant le descriptif du mandat pour cette analyse patrimoniale. De plus, notre Commission a reçu une notice, rédigée par le Service des parcs et promenades énumérant les mesures déjà en cours pour améliorer la biodiversité en ville de Fribourg. Ces quelques points de discussion évoqués, permettez-moi de faire quelques réflexions sur l'objet qui nous intéresse aujourd'hui, c'est-à-dire les études pour l'enquête publique du Plan d'aménagement local. L'aspect financier n'est en principe pas du ressort de la Commission de l'Edilité: est-ce que 150'000 francs pour une étude de densification, 120'000 francs pour une étude paysagère ou 30'000 francs pour une étude de patrimoine, enfin 70'000 francs pour une étude post-examen préalable sont-ils trop ou trop peu? Cela dépendra du produit final. Nous souhaitons vivement que le Plan d'aménagement local soit mis à l'enquête, que ce document soit compréhensible et qu'il donne des indications claires aux propriétaires et futurs investisseurs de l'immobilier car la durée de gestation a été très longue.

Nous attendons cet accouchement avec une certaine impatience. Nous souhaitons qu'il se fasse sans fausse couche ou forceps et que le résultat soit à la hauteur de nos espérances et de nos moyens investis. La densification, la préservation du patrimoine et la création de corridors paysagers peuvent s'avérer contradictoires ou même incompatibles. Il faudra donc pondérer les intérêts et présenter un document qui fédère toute une population autour d'une idée de notre avenir, qui explique aux habitants de Fribourg l'image de notre Ville de ces prochaines décennies et qui, surtout, nous donne l'espoir et même l'enthousiasme de vivre une mutation exaltante. La densification du bâti urbain est justifiée par les projections de l'OFS (Office fédéral des statistiques) qui estime une augmentation de la population d'environ 11'000 habitants vers 2030, c'est-à-dire dans 15

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

ans. A cela s'ajoute, dans le même horizon temporel, une augmentation des places de travail d'environ 10'000 emplois. Cette majoration d'un tiers de la population en si peu de temps est énorme. On peut bien sûr s'en réjouir: ça veut dire que Fribourg est une ville sympathique avec un coût de la vie raisonnable. On peut se flatter que Fribourg a une qualité de vie attrayante et que les gens venus de l'extérieur s'y sentent bien. Tant mieux! Ce développement va d'autre part impliquer la construction d'infrastructures supplémentaires (de crèches, d'écoles, de cycles d'orientation, de transports publics plus développés, de lieux de détente et de centres d'activités sportives). Ceci aussi doit être planifié et les terrains réservés à cet effet. Un tel accroissement de la population est difficile à gérer; si nous permettons une densification globale sur une majorité de notre territoire communal, il n'est pas certain qu'elle se fera là où nous l'attendons et dans les proportions estimées. De plus, l'échéance 2030 est si proche que nous ne pouvons pas proposer une densification par étapes et par secteur. En d'autres termes, nous ne pouvons pas donner une image exacte et précise de Fribourg-Freiburg en 2050. Mais si le cadre est bon, si l'encadrement a été fait selon les règles de l'art, l'image ne peut être que harmonieuse et belle."

Rapport de la Commission
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, présente le rapport ci-après:

"La Commission financière a traité de ce message lors de sa séance du 7 mai 2015, en présence de M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité, accompagné de Mme N. Surchat-Vial, Architecte de Ville et de M. L. Simon-Vermot, Chef du Service des finances. Nous les remercions de nous avoir fourni des explications utiles à la compréhension de ce message.

Tout d'abord, notre Commission a regretté que le message ne contienne pas le récapitulatif des coûts antérieurs relatifs à la révision du PAL. Il est toujours intéressant d'avoir une vue globale sur un projet, surtout quand celui-ci est stratégique et qu'il s'étend sur plus d'une décennie. Nous remercions M. le Vice-Syndic de nous avoir fait parvenir entre-temps ce récapitulatif. Selon ce document, l'ensemble des coûts relatifs au PAL, de 2004 à aujourd'hui, sans le montant qui est proposé ce soir, s'élève à 1'250'000 francs, qui se décompose grosso modo pour moitié en études directement liées au PAL et pour l'autre moitié d'études complémentaires, telles que celles portant sur la requalification de la Ville historique ou l'aménagement des Grand-Places. Avec ce crédit proposé ce soir, le coût du PAL se montera à plus de 1,5 million de francs; 1,5 million de francs d'études - il ne s'agit pas d'infrastructures en dur-, ce qui en fait un chantier de grande envergure pour la Ville!

La Commission financière a reconnu l'utilité des études proposées dans le message n° 40, qui permettront d'approfondir certains points. Elle s'est cependant interrogée quant à la manière dont ces études seront menées, notamment sur le fait qu'elles seront toutes effectuées par

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

des tiers. Nous avons également souhaité avoir quelque assurance sur les estimations des coûts de ces nouveaux travaux.

Notre discussion a d'abord porté sur l'opportunité d'externaliser tous les travaux mentionnés, avec un questionnement particulier quant au mandat de 30'000 francs destiné au volet 'patrimoine'. En effet, il s'agit d'une démarche visant à évaluer le travail fait par le SBC cantonal. M. le Vice-Syndic nous a répondu que la Commune souhaitait avoir un regard extérieur, qui soulève les bonnes questions et alimente ainsi le débat. Par ailleurs, les Services communaux font actuellement face à une avalanche de projets, ils ne sont pas en mesure de mener eux-mêmes à bien ce travail. Ils ne possèdent pas non plus les compétences adéquates pour un tel projet.

Notre Commission s'est ensuite longuement entretenue avec M. le Vice-Syndic et Mme l'Architecte de Ville, afin de savoir si les estimations mentionnées dans le message, soit un montant de 445'000 francs, seront suffisantes pour finaliser toutes les démarches proposées et dans les délais prévus. Nous avons reçu l'assurance que les travaux seront financés avec les montants prévus, et nous en prenons bonne note pour l'avenir!

Aux termes de ces discussions et sans faire preuve d'un enthousiasme débordant, la Commission financière a accepté à l'unanimité moins une abstention, le crédit proposé de 445'000 francs destiné au financement des études et mandats relatifs à la poursuite des travaux du PAL. Nous encourageons le Conseil général à également accepter ce crédit."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit:

"Je tiens tout d'abord, au nom du Conseil communal, à remercier la Présidente de la Commission financière et le Président de la Commission l'Edilité pour leur rapport respectif et leur soutien au présent message.

Sans vouloir répéter ni ce qui vient d'être dit ni ce qui se trouve dans le message, vous me permettrez juste de rappeler quelques points:

Tout d'abord, il convient de rappeler que le PAL a été déposé dans les délais qui avaient été imposés par l'Etat, en décembre 2014. Actuellement, il est à l'examen préalable dans les différents services cantonaux. Le Conseil communal espère que, dans le courant de l'été prochain, il recevra le préavis de synthèse et les remarques le concernant. L'objectif du Conseil communal - c'est mentionné également dans le message - est de mettre le document final à l'enquête publique en mars 2016, soit juste avant le changement de législature.

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

Je rappelle également que le Conseil communal avait inscrit dans son plan financier 2015-2018 des montants de 150'000 francs en 2015 et également en 2016 pour les dernières études en lien avec la révision du PAL avant sa mise à l'enquête publique. Lors des séances du budget 2015, le Conseil général avait décidé le report en catégorie III des deux montants prévus à cet effet en catégorie II, l'un de 50'000 francs et l'autre de 100'000 francs, afin de pouvoir disposer d'une vision d'ensemble et d'un message plus complet par rapport aux études à finaliser avant la mise à l'enquête publique. Compte tenu des remarques faites en séances de commission et de plénum, le Conseil communal a décidé de regrouper tous les objets liés à la révision du PAL dans un seul et même message. Le message qui vous est soumis ce soir comprend ainsi l'ensemble des montants dont le Conseil communal a besoin à la fois pour, premièrement, approfondir certains thèmes particulièrement sensibles, deuxièmement, pour adapter les documents finaux en y insérant les préavis et remarques qui figureront au terme de l'examen préalable dans les avis des différents services cantonaux, ainsi que, troisièmement, pour garantir la meilleure information possible de la population lors de l'enquête publique. Il s'agit donc - je tiens à insister là-dessus - il s'agit donc bien ici du dernier crédit qui vous est demandé dans le cadre de ce dossier de révision du PAL. Les documents, les montants qui figuraient dans le plan financier en 2016 sont également compris dans ce message.

Ces enquêtes complémentaires permettront ainsi d'affiner les points suivants:

Densification, paysage et patrimoine. Il s'agit d'aspects particulièrement sensibles qui méritent encore des approfondissements qualitatifs et non de fond. On peut dire qu'il s'agit en quelque sorte d'illustrations pour rendre plus explicite le document final et faciliter son acceptation.

En ce qui concerne les volets 'densification et paysage', le défi majeur du PAL consiste à concilier densification et qualité de vie, donc qualité tant de l'aménagement que de l'utilisation du sol. La Ville souhaite ainsi disposer de lignes directrices, d'esquisses qui testent les potentiels de densification de qualité, qui devront se retrouver dans le règlement communal d'urbanisme (RCU). La densification et le paysage - ça a été dit à plus d'une reprise - vont de pair. Dans ce sens, l'étude sur le paysage devra notamment élaborer un projet de traitement des espaces verts et coupler densification et qualité du paysage avec la composition végétale et la qualité des espaces publics que nous avons. Ces compléments, en matière de densification et de paysage, répondent à des souhaits émis tant par la Commission de l'Edilité que par la Commission d'aménagement, et devraient pouvoir aussi répondre aux soucis exprimés par la population lors des séances d'information organisées dans les différents quartiers, l'été dernier, au moment de la présentation de ce qui a été appelé le volet A.

En ce qui concerne le volet 'patrimoine', il est important de souligner que le mandat que la ville entend confier à un historien d'art a

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

été suggéré par le Service des biens culturels (ci-après: SBC) lui-même, qui est en train de finaliser le recensement des bâtiments et périmètres à protéger. Ce mandat est donc proposé en accord avec le SBC et le cahier des charges, tel qu'il a été envoyé à la Commission financière et la Commission de l'Edilité, a été discuté avec ce service cantonal. Il s'agit, d'une part, dans ce mandat de compléter le rapport explicatif joint au document d'enquête et, d'autre part, de permettre au Conseil communal et à la Commission du patrimoine de la Ville de s'approprier les propositions du SBC qui figureront dans l'inventaire à prendre dans le document final. Il ne s'agit pas pour le Conseil communal de remettre en cause le travail et les propositions du SBC mais surtout de les comprendre car il n'est pas toujours facile d'accepter des périmètres de protection dans les quartiers modernes. Ce travail ne concerne donc pas - des remarques et des questions ayant été émises dans ce sens à la Commission financière - le quartier du Bourg, ni les quartiers historiques en général mais concernera davantage les quartiers modernes, tel que le Schoenberg ou autres, où vous avez aussi des périmètres de protection qui devront être inscrits.

Le volet 'adaptation après l'examen préalable' permettra d'intégrer les préavis cantonaux sur le PAL avant sa mise à l'enquête. Quant à l'aspect 'communication et information', il servira à assurer une transmission indispensable, une information au public adéquate, telle que définie par la loi. En ce qui concerne la remarque de la Présidente de la Commission financière, il y a eu je crois une petite erreur dans ce qui a été dit par rapport au texte: le coût total du PAL est, à ce jour, de 1'250'000 francs, auquel se rajouteront les montants votés aujourd'hui. Ce montant est calculé depuis le début des études en 2004. Les montants qui ont été fixés ici sont des montants que l'on veut et que l'on va tenir; ils vont être inscrits dans le cahier des charges, qui sera envoyé pour les différentes études et on entend ne pas les dépasser.

C'est avec ces quelques considérations que le Conseil communal vous invite à voter ce crédit."

Discussion générale

La Présidente déclare ce qui suit:

"Je rappelle que, lors de la discussion générale, vous pouvez proposer la non entrée en matière ou demander le renvoi. Vous avez aussi la possibilité de présenter des contrepropositions ou de proposer le rejet de l'objet. Je donne tout d'abord la parole au représentant des groupes."

Rapport du groupe de l'Union
démocratique du centre

M. Daniel Gander (UDC) fait la déclaration ci-après:

"Le groupe UDC a analysé avec attention le message n°40. Il constate, avec étonnement qu'un énième crédit est demandé pour affiner ce PAL. Ainsi les études réalisées pour ce nouveau PAL auront coûté la bagatelle de 1,5 millions et, malgré ceci, les réalisations se font attendre.

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

En effet, cela fait six ans que les premiers travaux d'étude ont commencé, qu'ils sont déjà à l'enquête préalable et qu'il faut encore effectuer une dernière étude qui représente tout de même un quart du coût final.

Notre groupe estime que les études de densification et sur le paysage auraient dû se terminer plus tôt, afin que tout ne soit pas fait au dernier moment. En effet, un montant de 150'000 francs pour le volet 'densification' à réaliser en moins de six mois nous paraît parfaitement utopique et nous craignons que ce travail important pour l'avenir de notre cité soit bâclé. Nous nous posons aussi la question de savoir ce qu'il adviendra de cette étude, si l'objectif des 11'000 habitants n'est pas atteint d'ici à 2030. Quant au montant de 75'000 francs pour la communication et l'information, il nous paraît vraiment trop conséquent. Nous nous demandons bien pourquoi nos services communaux ne pourraient pas travailler sur le sujet, afin d'abaisser de ce fait les coûts y relatifs.

Par ailleurs, nous avons lu dans un journal d'une association de quartier que la densification telle que projetée sur certains secteurs ne plaît pas à tous les citoyens. Qui dit densification, dit aussi augmentation de la population et tous les problèmes qui y sont liés, soit: routes, chemins, écoles, transports publics et privés, etc. Cette fuite en avant, insensée parfois, fait même bondir certaines autorités qui disent clairement refuser un développement à la 'bulloise' qui inquiète fortement la population et qui péjore la qualité de vie de chacun.

Pour terminer, notons que notre groupe accepte, dans sa majorité, ce PAL pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas d'alternative, si nous voulons avoir une vision de ce qui est réservé à notre ville et, qu'en outre, il nous offre l'opportunité d'une dernière analyse approfondie d'une évolution qui soulève de plus en plus de questions."

Rapport du groupe socialiste

M. Elias Moussa (PS) s'exprime comme suit au nom de son groupe:

"Le groupe socialiste a pris connaissance du message n°40 du Conseil communal relatif aux études pour l'enquête publique du PAL. A l'issue de nos discussions, nous avons décidé de soutenir l'engagement d'un montant de 445'000 francs destiné au financement des études et mandats relatifs à la poursuite des travaux. Néanmoins, notre groupe souhaite vous faire part des réflexions suivantes. Si, dans son ensemble, le projet qui nous est soumis ce soir peut être qualifié de bon, il comporte tout de même des volets de qualité quelque peu inégale:

- *Le volet relatif à la densification est probablement l'élément central de la révision du PAL. Avec la perspective d'une augmentation de 11'000 habitants et de 10'000 emplois à l'horizon 2030, notre Ville est confrontée à un énorme défi. Il est indispensable qu'elle se dote d'une stratégie adéquate pour y faire face.*

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

- *Le Conseil communal prévoit de repenser les indices sous trois angles différents, à savoir l'extension, le renouvellement et la surélévation. Sans préjuger des résultats des travaux qui seront à effectuer, le groupe socialiste constate avec satisfaction que le Conseil communal aborde le volet densification avec une vision globale et une méthodologie qui permettent de trouver des réponses sur mesure à chaque situation spécifique.*
- *Cette approche pragmatique – que nous saluons d'ailleurs – se retrouve également dans la volonté d'intégrer des liens entre la densification et les besoins des écoles et des infrastructures publiques, dans le développement d'outils de travail ou même dans l'anticipation des effets de la densification sur la 'skyline' de notre Ville, notamment en matière de tours.*
- *En outre, le groupe socialiste salue la prise en compte d'un volet 'paysage' comme élément à part entière. Ce n'est qu'avec une ferme volonté de maintenir et de développer les espaces verts, d'en rendre accessibles certains tout en en préservant d'autres que nous améliorerons encore la qualité de vie dans notre cité.*
- *Cela étant, le volet 'patrimoine' a été accueilli de manière plus mitigée par notre groupe. Certes, il est louable de s'adjoindre le concours d'un historien pour accompagner les travaux du Service cantonal des biens culturels. L'utilité de se doter des moyens nécessaires pour procéder aux corrections devenues nécessaires suite aux examens préalables des autorités cantonales est également indéniable. Néanmoins, le fait que de nombreuses corrections doivent être apportées aujourd'hui à ce volet suite à l'examen préalable laisse supposer qu'il existait autant d'imprécisions suite aux travaux préalables par le passé. La nécessité de s'adjoindre aujourd'hui des compétences historiques traduit également des lacunes dans le profil des compétences développées par le passé.*

Au final, notre groupe retient et soutient la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant et d'apporter des correctifs nécessaires au volet 'patrimoine'. Si on ne peut pas refaire le passé, au moins, on peut se tourner vers l'avenir... C'est donc avec ces quelques réflexions et remarques que notre groupe soutiendra l'arrêté qui nous est soumis ce soir et nous vous invitons à en faire de même."

Rapport du groupe des Verts

M. Gilles Bourgarel (Verts) déclare ce qui suit:

"Nous nous sommes penchés avec beaucoup d'attention sur ce message et sur les quelques volets qu'il comporte. On aurait aimé avoir le bilan financier de l'établissement du PAL de manière à disposer d'une vision d'ensemble des travaux déjà effectués pour aboutir à ce document comme la Présidente de la Commission financière l'a souligné. Nous soulignons aussi une chose: c'est un calendrier un peu malencontreux. En effet, on nous demande aujourd'hui un crédit avant de pou-

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

voir disposer des préavis des services cantonaux qui auraient permis de mieux orienter et préciser les mandats. Mais malheureusement les délais à disposition et également, autre malencontreux hasard du calendrier, le fait que le recensement de l'ensemble de la Ville de Fribourg ne soit pas disponible au moment de l'établissement du projet du Plan d'aménagement local ont rendu les choses particulièrement difficiles et bien sûr nécessiteront des adaptations importantes. Cela dit, si l'on veut respecter les délais qui sont fixés, il n'y avait pas d'autre choix que de proposer ce crédit ce soir, à ce moment, avant de pouvoir disposer de ces préavis.

Maintenant, entrons dans le détail. Le volet 'densification', tel que proposé aujourd'hui par le projet de Plan d'aménagement local, se heurte à de nombreuses difficultés, les zones de la ville historique I et II étant exclues de cette problématique, comme l'a souligné le Conseiller communal en charge du dossier. Par contre, pour tous les quartiers plus récents, les problèmes sont nombreux. Il faut en effet tenir compte des périmètres ISOS que le Canton a décidé d'inscrire dans la loi comme des obligations, ce qui n'était pas une contrainte de la Confédération mais un choix délibéré. Ces périmètres en ville de Fribourg, dans certains cas, rentrent en conflit avec les règles de densification telles qu'elles sont définies par le document actuel. En effet, définir des pourcentages et des indices ne suffit pas à assurer une qualité. En s'y penchant concrètement, on se rend compte que l'obtention du permis de construire avec la formulation actuelle deviendrait une gageure. Il convient de donner des règles plus précises et en particulier de définir des règles architecturales qui sont le seul corollaire à une densification de qualité. Comme je l'ai souligné, les pourcentages et les indices ne font pas les bâtiments. Ils peuvent tout au plus en définir certaines volumétries mais ça ne suffit pas à créer la ville.

Le recensement en cours par le SBC devra bien sûr être pris en compte. Selon la valeur des bâtiments, les notions de densification vont tomber. Les objectifs seront donc d'autant plus difficiles à réaliser et la question justement de choisir ou de définir des emplacements où des tours seraient possibles devient d'autant plus d'actualité, si on ne veut pas continuer à disperser et à miter notre paysage. On ne peut plus aujourd'hui faire comme à l'aube du XX^{ème} siècle des projets haussmanniens, tracer des avenues rectilignes et spacieuses tel que le boulevard de Pérolles. En effet, si aujourd'hui on devait tenir compte de l'ensemble des contraintes et des règles qui définissent l'aménagement du territoire, l'avenue aurait été en zigzags de manière à épargner la biodiversité des ravins. Mais au début du XX^{ème} siècle, la densification de la population n'avait pas atteint un tel stade sur le plateau suisse; on disposait encore de suffisamment d'espaces naturels pour qu'on ne se pose pas la question de leur sauvegarde. Ça n'est plus le cas aujourd'hui; c'est ce qui implique des études plus fines aussi au niveau du paysage. En effet, si l'on ne veut pas que les couloirs verts se réduisent à des traitillés qu'on a du mal à rejoindre, il faut effectivement procéder de la même manière que pour la densification et faire des études par secteur avec des règles précises de manière à arriver à des résultats satisfaisants.

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

Enfin, quant à la rédaction finale et à la communication, elles ont également leur importance. Il faudra simplifier la structure du document. En effet, il y a de trop nombreuses couches qui rendent la compréhension touffue et l'application pour le moins ardue. Malheureusement, on ne peut pas disposer d'une période de test pour mettre le document à l'épreuve du feu. Il faudrait peut-être simuler quelques cas qui rendraient à l'évidence qu'il faut simplifier et peut-être retourner à la structure du PAL existant qui somme toute était bien adapté, sans ajouter aux zones des périmètres etc.

Donc, notre groupe recommande non seulement d'entrer en matière mais d'accepter ces crédits sans lesquels le PAL n'aboutira pas dans les délais, ça c'est une garantie."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) tient les propos suivants:

"Die CVP/Grün liberalen haben diese Botschaft N°40 diskutiert. Wir werden sie unterstützen.

Etude de densification et de paysage

Il va de soi qu'avec la limite ou les limites communales de notre ville, le sujet de la densification est primordial. Il faut par nécessité approfondir ce thème extrêmement important et hautement sensible pour les habitants. Pour nous, les axes pénétrant en ville nous semblent tout à fait indiqués pour ce type d'étude.

Dabei ist zu berücksichtigen, dass nicht nur die Ausnutzungsziffer ein wichtiger Indikator der Verdichtung ist, sondern auch die urbane Qualität, welches in der Botschaft angegeben wurde. Weiter ist für uns auch sehr wichtig, das Thema 'Gebäudehöhen' zu studieren. Wir unterstützen den Ansatz die Perimeter zu studieren, in welchen die Gebäudehöhe höher sein dürfte. Aussi longtemps que le périmètre ne concerne pas toute la commune.

Volet paysage

Il est vrai que, dans le plan de l'Agglomération, on voit trois ou quatre traits verts passant d'est en ouest à travers notre territoire. Il est donc nécessaire de leur donner un sens. Nous espérons que cette étude saura concilier les aspects paysagers mais également les besoins de nos habitants. Il faut que ces axes de corridors verts – espaces verts – permettent aux habitants également de découvrir la nature qui est proche, peut-être d'aménager des sentiers pédestres avec des zones de détente, voire des places de jeux. Peut-être aussi, certains axes pourraient par certains tronçons permettre de mettre en place la mobilité douce.

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

Volet patrimoine

Wir unterstützen den Beizug eines Spezialisten, der die Stadt für die Erstellung des Berichtes, betreffend historischer Teile, unterstützen wird. Dies ist ein sehr wichtiger Punkt für unsere Stadt und die Qualität, die wir sicherstellen wollen.

Communication et information

Nous trouvons très bien que le Conseil communal veuille informer au mieux nos concitoyens et concitoyennes mais il nous semble que, dans ce poste très généreux par rapport aux autres montants de ce message, une certaine économie serait possible."

Rapport du groupe libéral-
radical

M. Jean-Noël Gex (PLR) s'exprime comme suit:

"Le groupe PLR a étudié le message n°40 avec un regard très critique. Nous ne combattons pas l'entrée en matière mais nous nous permettons quelques réflexions. Par mesure d'économie de temps, je vous renvoie à l'argumentation de mon collègue V. Jacquat en date du 7 avril 2014 sur ce même sujet (PAL). Avec ce message, nous avons la confirmation d'être à nouveau devant le fait accompli et nous avons l'impression d'une fuite en avant. Les coûts actuels pour la révision du PAL ne semblent plus être sous contrôle. Les investissements de 150'000 francs que nous avons passés de catégorie II en catégorie III se transforment maintenant en crédit de 445'000 francs.

Quant aux chiffres, il y a un an, mon collègue Jacquat citait déjà le fait que le coût était de près de trois millions de francs. Dans le document que le Conseil communal nous a fourni, je ne sais pas si on a les mêmes types de machines à calculer, mais je lis ceci: budget 2009, 200'000 francs; budget 2011, 100'000 francs; budget 2012, 150'000 francs; budget 2013, 250'000 francs; soit un total de 700'000 francs. Avec le montant admis en 2004 de 175'000, faites vite le calcul, on est à 875'000 francs.

A cela s'ajoutent quelques études complémentaires à la révision: en 2011, requalification de la ville historique, 150'000 francs; en 2012, au fil de la Sarine, 50'000 francs; requalification de la ville historique, 100'000 francs; Grand-Places – aménagement des espaces publics, 300'000 francs; en 2013, réaménagement de la place de la Gare, 200'000 francs; requalification de la ville historique, 100'000 francs; en 2014, Grand-Places – aménagement des espaces publics, 100'000 francs; réaménagement de la place de la Gare, 175'000 francs; requalification de la ville historique, 175'000 francs; passage du Cardinal, 200'000 francs. Donc, si mes calculs sont à peu près justes avec ces chiffres-là, on arrive à 2'425'000 francs, plus ce qu'on va voter aujourd'hui, on approche donc allègrement les trois millions de francs pour ces études liées directement ou indirectement à la révision du PAL. Ceci, sans compter les montants alloués par l'Agglomération pour la réalisation des PA1, PA2, PA3 qui nous a servi quand même de base pour la création de ce PAL. Où va-t-on s'arrê-

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

ter? J'ai entendu M. le Vice-Syndic qui disait que c'était le dernier. Mais quand on voit qu'on a commencé depuis 2004, j'ai encore quelques doutes.

Nous sommes conscients de la difficulté de présenter un plan cohérent pour le développement de la ville de Fribourg. Beaucoup de travail a déjà été réalisé et nous ne pouvons pas abandonner maintenant. Le groupe soutient donc le fond de la démarche mais ne peut pas cautionner cette forme. N'étant pas convaincus par cette explosion des coûts, nous laisserons la liberté de vote, une majorité du groupe refusant ce message."

Rapport du groupe Centre
gauche-PCS

M. Maurice Page (CG-PCS) fait la déclaration qui suit:

"Pour Fribourg qui est dotée d'une topographie complexe, d'un territoire restreint et d'un potentiel de croissance important, disposer d'outils de planification pertinents est primordial. La révision du PAL s'inscrit donc dans cette logique. Intégrer dans cette démarche les éléments paysagers, environnementaux et patrimoniaux doit permettre d'avoir une vision d'ensemble cohérente et d'éviter de répéter certaines erreurs des années 1960 et 70, où de nouveaux quartiers sont sortis de terre dans une certaine anarchie qu'il est bien difficile aujourd'hui de corriger. La ville est un organisme vivant qu'il faut traiter et soigner comme tel. La qualité de la vie dépend beaucoup de la qualité de l'environnement urbain, de l'environnement construit en particulier. Si l'on prétend accueillir 11'000 nouveaux habitants et 10'000 emplois d'ici à 2030, il est indispensable effectivement de disposer d'un PAL qui ne néglige aucun des aspects de ce développement. Ces modifications du paysage urbain ne pourront se faire que si des règles sont claires et acceptées par tous. Ici, le sens du bien commun doit évidemment prévaloir sur des intérêts particuliers.

Dans le domaine de l'aménagement, les conflits d'intérêts sont inévitables. Les propriétaires ou les promoteurs immobiliers ont forcément tendance à voir dans les règlements de nouvelles contraintes. Pour trouver des arbitrages, un PAL cohérent et complet sera donc une thèse tout à fait nécessaire. C'est dans cet esprit que le groupe Centre gauche-PCS soutient globalement le crédit demandé pour les compléments d'études du PAL.

Concernant le détail. Le volet 'densification' et le volet 'paysage' déterminent à notre avis des objectifs suffisamment clairs qui sont correctement explicités dans le message. Par contre, le volet 'patrimoine' semble effectivement plus flou et moins cohérent. Selon le message, on ne comprend pas bien le lien avec les services du canton et les divers inventaires déjà existants, ni la portée de ce travail. D'autant plus que le crédit prévu n'est que de 30'000 francs pour un historien. La tâche n° 2, et je cite ici le message (p. 7), consistant en l'analyse critique du recensement du SBC, l'identification et la justification des priorités et catégorisation des éléments individuels, des ensembles et des périmètres dignes de protection, nous semble effectivement devoir demander des moyens bien supérieurs à ceux qui sont proposés.

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

Le groupe Centre gauche-PCS se félicite aussi de l'intégration d'un volet 'communication' dans la demande de crédit mais le concept doit visiblement encore en être affiné. Les montants sont relativement élevés mais, à mon avis, il s'agira notamment de déterminer si le support d'une exposition ouverte au public est forcément le plus pertinent car il risque finalement d'englober la majeure partie de ce crédit au détriment de l'information qui pourrait se faire soit par Internet soit par le 1700 ou encore d'autres formes. Une dernière remarque concerne le calendrier qui paraît assez ambitieux. Les délais prévus sont courts et il serait regrettable de faire un travail à la va-vite sur des sujets aussi importants.

Avec ces quelques remarques le Centre gauche-PCS approuve le crédit tel que demandé par le Conseil communal."

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration ci-après:

"Tout d'abord, visiblement ma liste personnelle concernant les crédits est plus complète. Je ne vais pas relire ce que notre collègue a déjà dit: il y a 1'200'000 francs pour le PAL auxquels se rajoute 1'800'000 francs pour toutes les études, notamment sur la requalification de la ville historique et les espaces publics, ce qui fait précisément trois millions de francs, sans les crédits qui nous sont soumis maintenant. Ça, c'est juste pour compléter la liste, si jamais elle est à disposition.

En ce qui concerne le volet 'densification', il est clair, et ce n'est pas la première fois qu'on le dit dans cette enceinte, que c'est un point qui a été largement sous-estimé et que cette problématique a même été ignorée depuis 20 ans, soit depuis la première mouture du PAL en 1991. Cet aspect faisait cruellement défaut et ce manque a été clairement signalé au printemps 2014 quand le pré-projet du PAL a été présenté au Conseil général. Il manquait clairement cette analyse, qui ne pouvait pas être réalisée d'ici à la fin de l'année passée. Ce n'était pas possible. Donc, le fait d'avoir maintenant un crédit supplémentaire est à saluer.

J'aimerais toutefois tempérer les propos de notre Architecte de Ville exprimés à la Commission de l'Edilité. Il est clair et net qu'on ne peut pas faire tout le programme pour l'analyse de la densification avec le crédit demandé aujourd'hui. Il est possible de définir ou de redéfinir les extensions, parce que cela concerne des surfaces vertes qui sont toujours à disposition. L'analyse d'une surélévation est également assez rapidement faite. C'est donc le renouvellement qui constitue l'angle d'analyse qui pose le plus grand problème. Il s'agira de faire des recherches sur la manière d'intervenir au sein des tissus pavillonnaires. Notre collègue Bourgarel l'a déjà dit, il y a encore une protection ISOS sur certains quartiers. Ça, c'est déjà une problématique. On ne peut pas faire beaucoup de choses, c'est extrêmement difficile. L'Architecte de ville a tout de même avoué que ce n'était pas possible de faire toutes ces études dans ce crédit. Donc, c'est juste à prévoir, il y aura une nouvelle discussion lors du budget prochain.

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

En ce qui concerne le volet 'patrimoine', je ne m'avancerai pas trop parce que je suis concerné, étant mandaté par le Service des biens culturels je serai contrôlé. Ce contrôle ne me dérange pas. Mais je veux juste attirer l'attention sur le volume qu'il s'agit de faire contrôler par cet expert. Il s'agit quand même de 600 bâtiments ou groupes de bâtiments, hors zone ville historique. La ville historique n'est pas concernée mais c'est quand même un grand volume avec des dossiers très complets. On verra ce que ça donne et on en reparlera à une autre occasion."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité,
déclare ce qui suit:

"Je tiens tout d'abord à remercier les représentants des différents groupes qui, pour la quasi-totalité, ont dit qu'ils apportaient le soutien de leur groupe à ce message. J'aimerais rappeler une chose, qui est à mon avis fondamentale, c'est que le PAL constitue un enjeu des plus importants pour l'avenir de notre ville. C'est vraiment le document de base pour le développement d'une commune quelle qu'elle soit, encore plus d'une ville comme Fribourg, qui est confrontée à un développement très fort ces dernières années. Je pense que c'est normal, si on considère cet aspect-là des choses, que ce PAL ait un coût, qui peut peut-être paraître important, qui est important et qui peut paraître trop important à certains. Je crois cependant que, si on veut obtenir un document de la meilleure qualité possible, il faut dépenser un certain nombre de montants en études. Je me rappelle que, dans le message de 2013 qui avait été présenté au Conseil général, au moment où on parlait du volet A et du volet B, des comparaisons figuraient dans le message. On y voyait, par exemple, qu'à Köniz, pour citer une ville, les coûts du PAL atteignaient 1,3 million de francs pour une ville qui a certainement aussi des enjeux mais peut-être moins d'enjeux patrimoniaux notamment que notre ville. Je crois qu'on est plus au moins dans une moyenne. On n'a pas été évidemment regardé partout dans toute la Suisse à combien s'élevaient les coûts de rédaction d'un PAL, qui est un document fondamental et qui nécessite certains montants. Je précise, quand on parle d'évolution des coûts ou de non maîtrise des coûts que, qu'il y a eu, c'est vrai, beaucoup de demandes qui sont venues au cours des années. Par contre, on a vérifié les montants - et je ne parle pas des études complémentaires annexes qui ont été citées notamment par M. Allenspach-, les montants donc purement liés au PAL représentent une somme de 1'250'000 francs sur laquelle le Conseil général s'est prononcé jusqu'à présent et dont 1'245'833,50 francs ont été dépensés. Dans ce sens, il n'y a pas eu de mauvaise gestion ni de dépassement des montants qui ont été votés jusqu'à ce jour.

En ce qui concerne les montants qui sont demandés, je confirme qu'il s'agit des derniers montants qui sont demandés avant la mise à l'enquête publique. Ce sont des montants, comme l'a dit M. Bourgarel, qui sont indispensables pour que le PAL puisse être mis à l'enquête publique et qu'il soit le plus compréhensible possible. Par là, je réponds notamment à M. Gander ou à d'autres qui ont évoqué le coût de la communication. Je crois que l'information est fondamentale dans le

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

cadre de cette mise à l'enquête publique. On doit informer – c'est la loi qui nous le dit – on se plaint souvent ici, à juste titre certainement, qu'il y a un déficit démocratique dans le cadre des adoptions de PAL, puisque le Conseil communal est l'autorité de décision, contrairement à la plupart des cantons où c'est le Parlement. Je crois aussi qu'il est dans ce sens encore plus important d'avoir une communication la meilleure possible; on devra aller dans les quartiers, organiser des soirées d'information, envoyer peut-être des tous-ménages, élaborer des powerpoint et des présentations. Tout cela a un coût que l'on ne peut pas prendre en charge nous-mêmes. On n'a pas le personnel ni les ressources suffisantes à disposition pour faire ce travail nous-mêmes. Vous vous rendez compte certainement, en tout cas beaucoup d'entre vous, du volume de travail qu'il y a actuellement dans nos différents services communaux. On n'a pas le personnel à disposition pour faire un certain nombre de tâches qui doivent être impérativement transférées à des mandataires.

En ce qui concerne le patrimoine, il y a un problème de délai. On en serait certainement pas là aujourd'hui si - et ce n'est pas un reproche - le recensement de la ville de Fribourg était terminé. Vous savez que le Service des biens culturels est en train de le réaliser. Il faudra intégrer ces documents qui sont en train d'arriver ces prochains mois; ils viennent par quartier. On doit les intégrer dans le PAL; on doit aussi les analyser comme cela se fait dans les autres communes. C'est pour ça qu'il y a ce travail qui sera fait. Je le répète encore une fois, il ne s'agit pas d'un contrôle du travail du Service des biens culturels mais de la compréhension, de l'appréhension de ces différents documents pour les intégrer dans le PAL. On pourrait imaginer que le Conseil communal ne veuille pas suivre pour un motif ou pour un autre des recommandations du Service des biens culturels dans les périmètres à protéger, notamment dans des quartiers plus modernes. On a envie de comprendre le pourquoi des propositions et des mises sous protection qui sont faites. En cela, l'aide d'une personne neutre, d'une personne extérieure est importante, étant donné que nous n'avons pas les moyens ni les capacités de le faire nous-mêmes.

Pour le reste, je crois que nous avons pris acte des différents commentaires, notamment par rapport à la densification ou au paysage. C'est vrai que cette densification est l'enjeu fondamental - M. E. Moussa l'a dit - du PAL. C'est énorme 11'000 habitants de plus pour une ville de moins de 40'000 habitants. Ces données nous sont imposées et sont reprises des données des statistiques de l'Office fédéral des statistiques. Ces données ont été prises en compte dans le plan directeur de l'Agglomération et on est tenu de les reprendre. Elles ont des conséquences en matière d'aménagement, de densification, de qualité et d'infrastructures, car qui dit nouveaux habitants dit nouvelles structures, scolaires, routières ou autres. Cela a des coûts mais la Ville doit pouvoir répondre à cet objectif d'augmentation de la population. L'important est d'avoir une densification de qualité. C'est possible de le faire en n'oubliant pas le volet paysage.

Voilà ce que je voulais dire. Je crois que ce sont les points principaux qui ont été mentionnés et vous demande une nouvelle fois, au

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

nom du Conseil communal, pour finaliser ce travail de révision du PAL, de voter l'arrêté tel qu'il vous est proposé."

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, par 47 voix contre 4 et 7 abs-
tentions, l'arrêté ci-après:**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 40 du 21 avril 2015;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière;

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 445'000 francs destiné au financement des études et mandats relatifs à la poursuite des travaux du plan d'aménagement local pour l'enquête publique.

Séance du 19 mai 2015

Plan d'aménagement local:
études pour l'enquête
publique – octroi d'un crédit
de 445'000 francs – message
no 40 (suite)

Article 2

Cet investissement peut être financé par l'emprunt et amorti suivant les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 19 mai 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Lise-Marie Graden

La collaboratrice scientifique:

Nathalie Defferrard Crausaz"

ooo

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 117 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant d'examiner la possibilité, dans le cadre des études pour la revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, d'installer un ascenseur public entre le pont de Zaehringen et le quartier de l'Auge

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 117 de Mme B. Acklin Zimmermann et de MM. G. Bourgarel et J.-N. Gex, ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant d'examiner la possibilité, dans le cadre des études pour la revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, d'installer un ascenseur public entre le pont de Zaehringen et le quartier de l'Auge.

Dans le contexte de la revitalisation et de la requalification du Bourg, les postulants souhaitent favoriser une liaison entre l'Auge et le quartier du Bourg afin de les rendre plus vivants et attractifs. Cette nécessité leur semble justifiée aussi bien du point de vue touristique, à l'instar de l'ascenseur public que la Ville de Berne a réalisé derrière le Palais fédéral, qu'usuel, étant donné qu'il faciliterait leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux cyclistes, aux personnes se déplaçant avec une poussette et aux personnes du troisième âge.

Pour terminer, les postulants évoquent la consolidation du lien social entre les deux quartiers.

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 117 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant d'examiner la possibilité, dans le cadre des études pour la revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, d'installer un ascenseur public entre le pont de Zaehringen et le quartier de l'Auge (suite)

Réponse du Conseil communal

La Ville de Fribourg se caractérise par la topographie singulière qui a marqué son développement à travers les siècles et qui influe fortement sur le comportement de ses habitants en termes de mobilité.

Agissant dans un contexte de grande qualité patrimoniale, l'implantation judicieuse d'un mode de liaison adapté participera à une intégration harmonieuse et garantira une utilisation assidue du nouveau moyen mis à disposition. Dans le cas contraire, cet investissement considérable pourrait s'avérer être un fiasco économique.

Pour répondre à cette demande, le Service d'urbanisme et d'architecture a intégré la demande relative à une liaison verticale entre le Bourg et le quartier de l'Auge dans le cahier des charges du concours d'idées pour la requalification du Bourg lancé le 6 mars 2015, le but étant d'obtenir la meilleure solution.

Durant le mois de juin 2015, le Jury délibérera sur la base des projets rendus et une présentation publique sera faite avant la pause estivale, soit le 25 juin prochain. C'est à ce moment que l'on pourra exposer de façon plus concrète les visions relatives au projet de future liaison et que l'on sera en mesure de répondre concrètement à la demande des postulants. Le Conseil communal ne manquera pas de renseigner de la suite à donner à ce dossier en temps voulu".

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) s'exprime comme suit:

"Les auteurs du postulat remercient le Conseil communal pour son rapport. Néanmoins, ils souhaitent que le projet d'une liaison verticale entre le quartier du Bourg et le quartier de l'Auge soit un élément essentiel dans le cahier des charges du concours d'idées pour la requalification du quartier du Bourg. Pour souligner l'importance de ce projet, les auteurs proposent de l'ancrer dans l'étape II du cahier des charges et de ne pas le laisser dans l'étape à définir.

En ce qui concerne l'aspect économique, selon les renseignements pris auprès du Département des travaux publics de la Ville de Baden – je ne parle pas du Syndic mais du département des travaux publics de la Ville de Baden – où l'on a réalisé avec succès un ascenseur entre deux quartiers, un tel investissement ne devrait pas entraîner un fiasco économique.

Wie die Nachfragen ergeben haben, hängt der Kostenpunkt wesentlich von der Wahl des Tragsystems und der Materialisierung ab. Mit einer Kombination von Stahl, Holz und Glas liesse sich, wie die Informationen ergeben haben, ein solcher Lift nicht nur gut in die Landschaft integrieren, sondern wäre durchaus auch finanziell tragbar und würde

Séance du 19 mai 2015

nicht in einem finanziellen Desaster enden, wie es im Bericht befürchtet wird.

Enfin nous sommes curieux de connaître les réflexions du jury du concours pour la requalification du quartier, attendues pour fin juin."

Le postulat n° 117 est ainsi liquidé.

ooo

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 123 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 34 Mitunterzeichner mit welchem er beauftragt wurde die Beteiligung und den Erfahrungsaustausch mit anderen Gemeinden über Integration "Gemeinsam in der Gemeinde/Commune sympa" zu prüfen

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 123 de Mme E. Schneuwly-Aschwanden et de 34 cosignataires lui demandant d'examiner la participation de la Ville de Fribourg et l'échange d'expérience avec d'autres communes dans le but d'intégrer le projet 'Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde'.

Réponse du Conseil communal

Le projet cantonal 'Communes sympas - Gemeinsam in der Gemeinde' vise à renforcer les ressources locales existantes et à les mettre en lien. Il se construit sur les objectifs généraux suivants: favoriser la participation citoyenne, promouvoir l'égalité des chances et améliorer la qualité de vie au niveau local. Il s'appuie sur trois principes: 'aller vers...', être acteur de la qualité de vie et du (bien) vivre ensemble, donner des ressources et renforcer ce qui va bien.

Concrètement, ce projet offre des formations d'agent sympa' pour développer les compétences des habitants intéressés et les soutenir dans leurs actions. Ces formations sont organisées par l'espace de formation l'Etrier; leurs contenus sont définis en collaboration avec les représentants de la Commune et la coordination du projet. Différents thèmes y sont abordés tels que:

- *les valeurs;*
- *les relations humaines (la construction de l'être humain, la personne au centre de la relation, la relation, ses jeux et ses enjeux);*
- *les façons d'être (attitude responsable, estime de soi, etc.);*

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 123 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 34 Mitunterzeichner mit welchem er beauftragt wurde die Beteiligung und den Erfahrungsaustausch mit anderen Gemeinden über Integration "Gemeinsam in der Gemeinde/Commune sympa" zu prüfen (suite)

- *le vivre ensemble et la collaboration (gestion des conflits et comportements agressifs, conduite de réunion, pouvoir/autorité - cadre/repères, etc.);*
- *la connaissance de l'espace social communal (partenaires en présence, intégration et pluriculturalité).*

Les personnes ayant suivi la formation d'agent sympa contribuent à développer des projets qui remontent de la base, adressés à tous, en prenant appui sur les réalités communales.

Analyse du projet

Le Délégué cantonal pour l'intégration des migrantes et des migrants s'est adressé à la Ville de Fribourg en 2011, afin de lui proposer d'adhérer au projet pilote 'Communes sympas - Gemeinsam in der Gemeinde'. Ce dossier fut transmis en mai 2012 à la Déléguée à l'intégration, qui venait d'être engagée. Cette dernière a pris contact avec des représentants de tous les projets qui sont entrés dans la phase pilote du projet cantonal (Bulle, Estavayer-le-Lac, Villars-sur-Glâne, Guin mais aussi Marly). De plus, la Déléguée à l'intégration a systématiquement été invitée aux événements organisés par l'Etat de Fribourg en lien avec ce projet.

Le projet 'Communes sympas - Gemeinsam in der Gemeinde' a été présenté à la Commission de la jeunesse, qui a donné un avis favorable pour qu'un groupe de travail étudie la possibilité de le mettre en œuvre, en relevant cependant le fait qu'il existe déjà beaucoup de choses à Fribourg. Comme la Ville de Fribourg est plus grande que les autres communes qui participent à ce projet, il a été suggéré de réfléchir à la possibilité de le mettre en œuvre au niveau d'un ou deux quartiers de la ville. Des contacts ont été pris avec les associations de quartiers du Schoenberg, de Pérolles et du Jura-Torry-Miséricorde. Ces associations se sont dites intéressées par le projet mais, au vu de la charge de travail à laquelle elles sont déjà confrontées, elles n'avaient pas beaucoup de ressources à y consacrer. Les domaines dans lesquels les associations ont relevé un besoin de projets sont celui de l'intégration et de la participation des migrants à la vie du quartier, ainsi que celui des échanges intergénérationnels.

Par ailleurs, divers acteurs engagés dans des associations ou des projets concrets ont sollicité du soutien dans la mise en place d'un projet ou le développement de leur association. La formation d'agent sympa pourrait être une réponse intéressante à ces demandes. De plus, ce projet permet de faire remonter les besoins du terrain et de faire le lien entre la population et les autorités locales.

Enfin, avec ses objectifs, le projet prolonge les démarches entreprises par l'Agenda 21, aujourd'hui appelé 'Démarche développement durable', et correspond à l'évolution souhaitée des différents indicateurs MONET, système d'indicateurs mesurant le développement durable en Suisse, notamment dans les thématiques suivantes: conditions de vie, cohésion sociale, formation et culture. Il a été jugé pertinent par les Services

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 123 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 34 Mitunterzeichner mit welchem er beauftragt wurde die Beteiligung und den Erfahrungsaustausch mit anderen Gemeinden über Integration "Gemeinsam in der Gemeinde/Commune sympa" zu prüfen (suite)

et secteurs consultés, à savoir l'Intégration, la Culture et le Développement durable.

Compte tenu de ce qui précède, le 14 octobre 2014, un rapport conjoint de l'Intégration, de la Culture et du Développement durable, proposant de mettre en œuvre le projet 'Commune sympa', a été accepté par le Conseil communal. Depuis, une convention de coopération a été signée entre l'Etat et la Ville de Fribourg, le 26 novembre 2014. Le 13 février 2015, une soirée d'information destinée à diverses associations de la Ville a été organisée. Elle a réuni plus de 80 personnes, à qui un questionnaire a été remis pour connaître leur intérêt à être informées de l'évolution du projet, dans la perspective de la création du groupe de travail préparatoire, qui sera prochainement formé, avant la constitution de la Commission du Conseil communal 'Fribourg sympa'. Par ailleurs, une assistante de coordination a été engagée à 20% dès le 11 mars 2015, par le biais d'un contrat de droit privé, financé par le budget de l'Intégration.

En conclusion, le Conseil communal constate que la réalité actuelle se trouve déjà au-delà des propositions du postulat n° 123 de Mme E. Schneuwly-Aschwanden, puisque la mise en œuvre du projet est décidée et a débuté et que la convention avec l'Etat est signée. Le projet 'Fribourg sympa' ne sera pas réduit à un espace donné mais évoluera en fonction des demandes du terrain et des quartiers".

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) remercie le Conseil communal de sa réponse et se déclare parfaitement satisfaite de cette réponse.

"Il est tout à fait réjouissant d'entendre l'existence des divers démarches et projets qui sont déjà mis en route par la Commune de Fribourg pour soutenir l'intégration des nouveaux habitants. Eine erfolgreiche Integration ist nicht nur Schlüssel für ein angenehmes Zusammenleben, sie ist auch die notwendige Basis um gegenseitiges Misstrauen oder Missverständnisse und daraus resultierende Spannungen vorzubeugen oder – falls diese vorhanden sind – wieder abbauen zu helfen. Davon wird letztlich die gesamte Wohnbevölkerung profitieren können.

Par cette occasion, je me permets de dire aussi, au nom des cosignataires de ce postulat, un grand merci et d'exprimer notre reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles, qui sont prêtes à s'engager pour le travail d'intégration, soit dans une association de quartier, soit dans un club de sport, soit dans une organisation de jeunes ou soit tout simplement dans leur voisinage."

Le postulat n° 123 est ainsi liquidé.

Séance du 19 mai 2015

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 21 Mitunterzeichner mit welchem er beauftragt wurde die Berücksichtigung der Bedürfnisse von Gewerbebetrieben (KMU) und selbständig Erwerbenden in der Stadt Freiburg in Bezug auf die städtische Verkehrssituation zu prüfen

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 124 de Mme E. Schneuwly-Aschwanden et de 21 cosignataires lui demandant d'étudier la prise en compte des besoins des entreprises (PME) et des personnes exerçant une activité indépendante en ville de Fribourg en matière de mobilité.

Résumé du postulat

Faisant référence au résultat du sondage effectué par le PLR fin 2012/début 2013 auprès des entreprises et des personnes exerçant une activité indépendante en ville sur le thème de la mobilité (accessibilité et mobilité), l'auteur du postulat indique que:

- *90% des personnes ayant répondu sont insatisfaites de l'accessibilité et de la mobilité en Ville de Fribourg;*
- *85% estiment que la politique des transports leur fait perdre du temps dans leurs déplacements professionnels;*
- *57% considèrent que la politique actuelle des transports a un impact négatif sur leurs activités économiques;*
- *38% envisagent de déménager leurs activités économiques à l'extérieur de la ville;*
- *65% souhaitent une amélioration pour le transport motorisé privé.*

Sur la base de ce constat, il est demandé au Conseil communal de prendre acte des résultats du sondage, de prendre au sérieux les préoccupations des entreprises ainsi que des commerçants indépendants et d'en tenir compte dans le cadre de ses réflexions et décisions actuelles et futures en matière de politique des transports. Le Conseil communal est également invité à examiner le caractère supportable, pour les PME et les indépendants, des décisions déjà prises dans ce domaine et de les adapter si nécessaire.

Pour le surplus, il est fait référence au débat qui a eu lieu lors du dépôt du postulat, en séance du Conseil général du 27 mai 2014, qui résume bien la problématique dont il est question dans le postulat.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal a pris connaissance des résultats du sondage relatif à la politique menée en matière de transports. Il prend acte que, selon les termes utilisés par le PLR, les acteurs économiques souhaitent obtenir un 'concept global de mobilité, assurant la fluidité du trafic motorisé, la sécurité des piétons et des cyclistes' (cf. p. 2 du sondage). Il a également bien pris note des objectifs que le PLR revendique en termes de

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 21 Mitunterzeichner mit welchem er beauftragt wurde die Berücksichtigung der Bedürfnisse von Gewerbebetrieben (KMU) und selbständig Erwerbenden in der Stadt Freiburg in Bezug auf die städtische Verkehrssituation zu prüfen (suite)

politique de mobilité (cf. p. 5 du sondage) ainsi que des principaux sujets d'inquiétude des personnes consultées, en particulier le manque de places de parc et le sous-développement du système de P+R (p. 15 du sondage).

Sans vouloir remettre en cause la valeur du sondage réalisé, le Conseil communal tient tout de même, en préambule, à en relativiser quelque peu les résultats. En effet, selon les chiffres fournis par le PLR (p. 7 du sondage), 10% des acteurs économiques auraient reçu le sondage (507 sondages envoyés). Parmi ceux-ci, 26% l'ont retourné dûment rempli. De plus, il y a lieu de souligner que, si une grande majorité des sondés se déclarent insatisfaits de la politique en matière de mobilité, ils ne sont qu'un peu plus de la moitié à considérer que la politique actuelle des transports aurait une influence négative sur leurs activités économiques et qu'un tiers a déclaré envisager de quitter la ville pour ce motif.

Le Conseil communal ne conteste pas que les dysfonctionnements sur les axes routiers, aux heures de pointe, ne sont pas favorables à l'attractivité commerciale de la ville et à l'économie en général. Cela étant, résumer la prétendue perte de l'attractivité commerciale de la ville à la politique menée en matière de mobilité, comme le laisse entendre le message accompagnant le sondage, constitue un raccourci souffrant d'un manque évident d'objectivité. Il est en effet important de rappeler que des phénomènes tels que la dispersion de l'habitat et la multiplication des zones commerciales et de loisirs en périphérie ont de toute évidence une influence prépondérante sur la situation dont se plaignent les auteurs du postulat. Le phénomène selon lequel les centres des villes ont tendance à perdre leurs commerces n'est pas propre à Fribourg, mais se retrouve à l'échelon national voire international.

En effet, si pendant longtemps la croissance économique a masqué le fait que la grande distribution avait tendance à prendre de plus en plus le pas sur le commerce spécialisé, il semble que ce phénomène se soit encore accentué ces dernières années, notamment en raison de l'augmentation massive de surfaces vouées au commerce de détail en périphérie (cf. not. Réseau vieille ville, Newsletter 9, VLP-ASPAN, éd. 07/2012). Il est notoire que cette tendance entraîne une diminution du commerce de détail et un nombre croissant de locaux vides dans les centres-villes et le cœur des localités, ce qui incite d'ailleurs de nombreuses communes à se battre pour dynamiser et renouveler leur centre (cf. not. 'Sites en dialogue, centre de conseil pour villes et communes en matière de développement durable', VLP-ASPAN, éd. 09/2012). Il s'agit là d'une évolution économique et sociétale, dont il convient également de tenir compte dans la détermination de la stratégie à suivre en matière de mobilité. Afin d'orienter la croissance à l'intérieur du milieu bâti existant, il s'agit notamment de coordonner davantage le développement du trafic et celui de l'urbanisation, le mot d'ordre étant la 'densification du milieu bâti' (Réseau vieille ville, Newsletter 10, VLP-ASPAN, éd. 11/2012). Offrir à long terme aux habitants et aux visiteurs de la ville des cafés, des magasins, des galeries, de l'artisanat ou des fournisseurs de services n'est toutefois pas un processus évident et rapide. Il nécessite une action concertée de la ville,

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 21 Mitunterzeichner mit welchem er beauftragt wurde die Berücksichtigung der Bedürfnisse von Gewerbebetrieben (KMU) und selbständig Erwerbenden in der Stadt Freiburg in Bezug auf die städtische Verkehrssituation zu prüfen (suite)

des propriétaires d'immeubles et des commerçants. C'est ce type de démarche que le Conseil communal entend précisément mettre en œuvre, notamment par le biais de la requalification du quartier du Bourg. Dans ce cadre, le Conseil communal est convaincu qu'une politique unilatéralement orientée vers les intérêts du trafic individuel motorisé (TIM) ne saurait solutionner les problèmes rencontrés dans les villes, ce que de nombreuses personnes sondées ont d'ailleurs bien confirmé (cf. les remarques figurant aux pages 21 ss du sondage).

S'agissant du reproche selon lequel la politique actuelle 'ne tiendrait pas suffisamment compte des intérêts des acteurs économiques', il est important de rappeler que l'autorité communale est soumise au Plan directeur de l'Agglomération (PA2), adopté par le Conseil d'Etat en mars 2012. Ce PA2 est un plan directeur régional qui, à ce titre, lie les autorités communales. En matière de mobilité, cette planification vise notamment à coordonner le développement urbain avec les transports afin de rendre possible une utilisation accrue des transports publics et de la mobilité douce (Objectif O3.1), à maîtriser le trafic individuel motorisé (TIM) pour les déplacements d'agglomération (Objectif O 3.3) ainsi qu'à faire évoluer les comportements en matière de mobilité (Objectif O3.4) (cf. PA2, rapport stratégique, mai 2013).

S'il est vrai que ces objectifs tendent avant tout à une diminution de la prédominance du TIM pour les pendulaires et les habitants, force est également de constater qu'ils ne sont pas pour autant défavorables aux intérêts économiques, bien au contraire. En effet, bien que cette stratégie directrice régionale ne corresponde visiblement pas à la vision de la politique des transports des postulants, le PA2 a clairement pour objectif de garantir la viabilité économique des centres urbains de l'agglomération, notamment en mettant à disposition des visiteurs/clients une offre en stationnement de courte durée adaptée (PA2, rapport stratégique 2013, mesure M4.1 Stationnement, objectifs). A cet égard, il y a lieu de signaler que le Conseil communal a récemment modifié les durées et tarifs du stationnement sur le domaine public, en supprimant notamment le parcage de longue durée au profit de parcage de courte durée. En termes de politique de mobilité, il s'agit là d'une mesure favorable aux activités économiques puisqu'elle permet de lutter contre l'occupation des places de parc par le trafic pendulaire et de favoriser leur accès aux visiteurs-clients. Ainsi, et contrairement à ce que prétend le postulat, ce genre de mesure, en tant qu'elle contribue à améliorer l'accessibilité au centre-ville, va clairement dans le sens souhaité, à savoir de favoriser l'économie locale.

Quant au Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg (PAL), actuellement en cours de révision et qui a été transmis à l'Etat pour examen préalable fin décembre 2014, il a également pour but de garantir une mobilité durable sans engendrer de congestion supplémentaire du réseau routier en ville. Il faut en effet rappeler que le PA2 prévoit un renforcement du centre cantonal pour pouvoir accueillir la croissance attendue en termes d'habitants et d'emplois d'ici à 2030, soit une augmentation de 11'000 habitants et de 10'000 emplois pour la Ville de Fribourg (chap.

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 21 Mitunterzeichner mit welchem er beauftragt wurde die Berücksichtigung der Bedürfnisse von Gewerbebetrieben (KMU) und selbständig Erwerbenden in der Stadt Freiburg in Bezug auf die städtische Verkehrssituation zu prüfen (suite)

3.1.2 du rapport stratégique du PA2). Un tel essor représente un défi considérable en matière de mobilité et ne peut à l'évidence être atteint qu'en appliquant une politique volontariste. Dans cette perspective, la révision du concept de stationnement a pour but de rendre possible la densification projetée à l'horizon 2030 sans conduire à une congestion supplémentaire du réseau routier. La politique de la mobilité peut d'ailleurs être résumée en ces termes très clairs, que l'on trouve dans le volet stratégique du PAL: 'Pour que la ville fonctionne mieux demain, il sera nécessaire de favoriser l'évolution des pratiques de déplacement par l'amélioration de l'offre en transports publics et la mobilité douce, ce qui impliquera de restreindre l'accessibilité des voitures dans les secteurs centraux' (PAL, Visions et objectifs 2014-2030, C5 'Une ville qui fonctionne'). Pour ce qui concerne les transports individuels motorisés (TIM), les objectifs fixés dans le PAL consistent notamment à réduire la prédominance du TIM dans les centralités cantonales et les hauts lieux de la vie publique, à favoriser le report modal en amont en limitant l'offre en stationnement P+R urbain à son strict minimum ou encore à redimensionner l'offre en stationnement privé afin de favoriser le recours aux transports publics et à la mobilité douce. En conséquence, force est de constater que le postulat se trouve en porte-à-faux avec la stratégie de mobilité dont la ville s'est dotée pour les années à venir.

Une étude réalisée récemment à la place du Midi, à Sion, avait pour objectifs de mesurer l'impact des politiques urbaines sur l'attractivité d'une zone commerciale et urbaine, d'analyser l'évolution des comportements des consommateurs et des usagers ainsi que celle des pratiques commerciales et des comportements des commerçants (Projet RCSSO, ACS 'Attractivity commercial space', HES-VS et HEG Fribourg, mai 2014). Suite à un profond réaménagement du centre-ville (création de mesures de modération du trafic (zones 20/30 km/h), introduction de terrasses et de zones piétonnes notamment), dans lequel le trafic avait peu à peu évincé les piétons, l'étude a notamment démontré que la très grande majorité des usagers et des commerçants jugeaient la nouvelle image du quartier positive et se déclaraient satisfaits, voire très satisfaits, du quartier dans son aménagement, son accessibilité, son offre de services et son offre commerciale. Cette étude a ainsi permis de démontrer que les facteurs d'attractivité commerciale les plus importants étaient l'aménagement du quartier, l'ambiance et la convivialité, l'offre en restauration et l'offre culturelle.

Une étude similaire a été menée à Fribourg, dans le cadre de la démarche visant à la requalification du quartier du Bourg. Les enjeux principaux à analyser étaient la mobilité, la dynamique du quartier et les places de parc. Or, il ressort des enquêtes réalisées auprès des usagers et des commerçants que l'accessibilité à pied, à vélo ou en transport public (ci-après: TP) est jugée comme positive par une grande majorité des usagers. L'accessibilité en voiture est en revanche considérée comme un des points difficiles, tout comme les aspects de disponibilité de places de parc dans la rue et en souterrain. Dans ses conclusions, l'étude recommande notamment, en termes d'aménagement de l'espace public, la création de

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 21 Mitunterzeichner mit welchem er beauftragt wurde die Berücksichtigung der Bedürfnisse von Gewerbebetrieben (KMU) und selbständig Erwerbenden in der Stadt Freiburg in Bezug auf die städtische Verkehrssituation zu prüfen (suite)

zones de rencontre et, en matière d'accessibilité, d'encourager l'accès en TP pour les personnes travaillant dans le quartier ainsi que l'agrandissement du parking de le Grenette, projet qui est actuellement en cours d'étude.

Ce dossier particulier illustre bien la problématique soulevée par le postulat et démontre que les craintes des commerçants et des usagers sont prises en compte par l'autorité communale. Pour rappel, il a notamment été inscrit dans le plan directeur de la ville historique le principe selon lequel la requalification du Bourg ne pourrait induire aucune suppression de places de parc. Au vu du succès rencontré par la requalification du centre-ville de Sion et moyennant une volonté et une action concertées entre les autorités communales, les habitants et les commerçants, le Conseil communal est convaincu que le futur visage du quartier du Bourg pourra également être un succès, tant pour les commerçants que les habitants.

Cela étant, il reste persuadé que la poursuite de la stratégie prévue par la planification régionale et locale en matière de mobilité est la condition sine qua non pour affronter les défis que représente la croissance attendue en termes d'habitants et d'emplois d'ici à 2030, tout en garantissant la viabilité économique de la ville. En ce sens, le Conseil communal constate que la politique des transports actuelle est à même d'atteindre certains des objectifs revendiqués par les auteurs du postulat, à savoir d'assurer la fluidité du trafic motorisé, la sécurité des piétons et des cyclistes".

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) déclare ce qui suit:

"Tout d'abord, je remercie le Conseil communal pour sa vaste réponse au postulat. Je le remercie également de son ouverture d'esprit et d'avoir pris pour le moins connaissance des résultats du sondage sur la mobilité auprès des commerçants indépendants et entrepreneurs en ville de Fribourg.

L'auteure du postulat n'ignore pas le fait qu'il n'est pas une tâche facile de poursuivre une politique des transports qui réponde si possible à tous les besoins. Cependant, il est décevant de devoir constater que le Conseil communal n'est que très peu disposé - pour ne pas utiliser d'autres mots - à entrer en matière sur les critiques, préoccupations et besoins des PME. Il ne sert également à rien de banaliser le résultat du sondage.

Comme le Conseil communal le sait pertinemment, sur la base de contacts directs avec les représentants des PME, comme récemment lors d'une réunion avec les commerçants de l'Auge et de la Neuveville à fin avril, les commerçants et entrepreneurs souffrent de la politique actuelle des transports. Quelle doit être encore l'ampleur du mal? Les PME disposent d'emplacements dont l'implantation est imposée par différents facteurs et ils ne disposent régulièrement pas de solutions de remplace-

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 21 Mitunterzeichner mit welchem er beauftragt wurde die Berücksichtigung der Bedürfnisse von Gewerbebetrieben (KMU) und selbständig Erwerbenden in der Stadt Freiburg in Bezug auf die städtische Verkehrssituation zu prüfen (suite)

ment. Cette remarque est valable pour l'ensemble du territoire de la ville. Cela dit, la réponse du Conseil communal, qui se focalise pour une grand part sur la situation de la vieille ville et le quartier du Bourg, est incomplète.

Le Conseil communal souligne, entre autres, l'importance du dialogue entre la Ville et les propriétaires d'immeubles, ainsi que les commerçants. Mais à quoi sert un dialogue qui n'aboutit pas à des résultats effectifs? Le Conseil communal aurait absolument la possibilité, aussi dans le cadre du PA2, d'exercer son pouvoir d'appréciation en faveur des PME. Pour le moment, le Conseil communal ne fait pas usage de cette possibilité, ce qui est d'autant plus incompréhensible qu'il reconnaît lui-même que la mobilité est un élément important de toute prestation économique. Pour ces raisons, l'auteure du postulat n'est que partiellement satisfaite de la réponse du Conseil communal."

Le postulat n° 124 est ainsi liquidé.

ooo

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont

En l'absence des auteurs, le rapport final au sujet du postulat n° 125 est reporté à la prochaine séance.

ooo

Séance du 19 mai 2015

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 126 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 24 cosignataires lui demandant d'organiser les nettoyages par le Service de la voirie le samedi matin et le dimanche matin dans les zones urbaines qui ont été salies en raison des festivités de la veille ou par la présence régulière de déchets de toutes sortes relatifs à des établissements fréquentés la nuit

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 126 de M. A. Sacerdoti et de 24 cosignataires lui demandant d'organiser les nettoyages par le Service de la voirie le samedi matin et le dimanche matin dans les zones urbaines qui ont été salies en raison des festivités de la veille ou par la présence régulière de déchets de toutes sortes relatifs à des établissements fréquentés la nuit.

Réponse du Conseil communal

Le postulant demande d'organiser le nettoyage de la Grand-Rue, du Stalden, de la rue de Lausanne ainsi que certaines zones en basse ville, au centre-ville et près de la Gare, rues qui se trouvent le samedi matin et dimanche matin notamment salies et remplies de bouteilles vides ou déchets en tout genre; selon lui, l'effet et les conséquences pour les habitants et visiteurs qui vont au marché le samedi matin ou cherchent simplement à découvrir la ville sont désastreux.

De manière générale, la voirie assure un service de nettoyage tous les week-ends de l'année, y compris durant les jours fériés. Ce service n'est évidemment pas aussi conséquent que durant les jours de la semaine, mais il a pour objectif d'assurer un niveau de propreté suffisant dans les zones du centre-ville et dans les déchetteries.

Le Conseil communal détaille ci-après les prestations assurées par la voirie ainsi que la situation actuelle du concept 'Fribourg, ville propre', l'un des objectifs de son plan de législation:

1. Situation des week-ends

Du personnel de la voirie est engagé chaque week-end afin d'assurer un nettoyage de zones définies de la ville. Les heures de ce personnel ne sont pas comprises dans les horaires contractuels hebdomadaires et ne sont pas payées. Par contre, elles sont compensées en congé. Cette méthode permet d'assurer le fonctionnement de la voirie sans pour autant procéder à des engagements supplémentaires.

a. Nettoyage du samedi matin et du dimanche matin

La zone s'étend de la tour des Charmettes au carrefour du Grand-Pont. Elle comprend toutes les rues du quartier des Places et du Bourg à l'exception de la Grand-Rue, de la rue Pierre-Aeby et de la rue des Alpes.

Pour procéder au nettoyage et vidage des poubelles de cette zone, il est nécessaire de mobiliser quatre collaborateurs dont deux chauffeurs (balayeuse et camion poubelle) durant environ trois heures, soit de 05.00 heures à 08.00 heures.

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 126 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 24 cosignataires lui demandant d'organiser les nettoyages par le Service de la voirie le samedi matin et le dimanche matin dans les zones urbaines qui ont été salies en raison des festivités de la veille ou par la présence régulière de déchets de toutes sortes relatifs à des établissements fréquentés la nuit (suite)

b. Nettoyage du samedi après-midi

Après la tenue du marché, la Grand-Rue et la place de l'Hôtel-de-Ville sont nettoyées et les poubelles sont vidées.

Ce travail nécessite un collaborateur avec une balayeuse durant environ une heure, soit de 13.00 heures à 14.00 heures.

c. Nettoyage du samedi soir ou dimanche matin

Les déchetteries de quartier les plus utilisées sont nettoyées et débarrassées des déchets sauvages.

Cette opération mobilise quatre collaborateurs dont deux chauffeurs (camionnette et camion poubelle) durant deux ou trois heures, soit le samedi de 16.00 heures à 18.00 heures et/ou le dimanche de 05.00 heures à 08.00 heures.

2. Situation des manifestations

Au nettoyage hebdomadaire expliqué ci-avant, s'ajoute le nettoyage en relation avec les manifestations. Le personnel de la voirie est également mobilisé selon les mêmes conditions: compensation des heures supplémentaires.

Pour toutes les grandes manifestations, un nettoyage final est effectué par la voirie. De ce fait, la propreté est en principe garantie.

Pour les moyennes et petites manifestations, le nettoyage doit être normalement assuré par l'organisateur, ce qui n'est malheureusement pas toujours respecté.

3. Etablissements publics

Lors d'une demande visant à l'octroi ou au renouvellement d'une patente B+ (patente d'établissement public avec ouverture prolongée le samedi et dimanche), la Police locale et la Préfecture exigent que les exploitants procèdent chaque soir, à la fermeture mais au plus tard le matin avant l'ouverture, au nettoyage des abords immédiats de l'établissement. La Ville de Fribourg se réserve le droit de leur facturer les prestations de nettoyage effectuées par la Voirie.

4. 'Fribourg, ville propre'

Plusieurs mesures de la stratégie, 'Fribourg, ville propre' ont pour objectif l'amélioration de la propreté dans nos rues, notamment:

- *n° 4, mesures pour inciter les restaurateurs à la pose de cendriers devant leur établissement;*
- *n° 7, convention avec les restaurateurs définissant les exigences de la ville par rapport à la propreté autour de leur établissement;*

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 126 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 24 cosignataires lui demandant d'organiser les nettoyages par le Service de la voirie le samedi matin et le dimanche matin dans les zones urbaines qui ont été salies en raison des festivités de la veille ou par la présence régulière de déchets de toutes sortes relatifs à des établissements fréquentés la nuit (suite)

L'effectif personnel ne permet pas d'avancer aussi rapidement qu'espéré sur la mise en œuvre de ces différentes mesures.

Conclusion

S'il n'est pas envisageable d'assurer un contrôle 24h/24 de la propreté et d'être présent dans toute la ville afin de la conserver parfaitement propre à tout moment, il est possible de se concentrer sur les zones du centre-ville qui sont sujettes à une certaine vie nocturne durant les week-ends. Le personnel à disposition permet de couvrir ce périmètre sans pour autant pouvoir l'étendre à d'autres. Néanmoins, la Grand-Rue, qui se trouve dans le périmètre en question et qui ne fait pas l'objet d'un nettoyage le dimanche peut y être intégrée sans autre. Le Conseil communal va donc l'intégrer dans le programme de nettoyage. La rue Pierre-Aeby et la rue des Alpes le seront également dans la mesure du possible.

La comparaison avec d'autres grandes et moyennes villes de Suisse montre que les fréquences de nettoyage appliquées en ville de Fribourg correspondent à un standard. La situation de la propreté en ville de Fribourg est jugée comme correcte par les spécialistes de la voirie en comparaison d'autres villes.

La poursuite de la mise en place des mesures du concept 'Fribourg, ville propre' permettrait d'améliorer la situation actuelle principalement en ce qui concerne la propreté en relation avec les établissements publics".

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) se déclare satisfait de la réponse puisqu'il est prévu d'étendre le nettoyage à des zones qui n'étaient pas couvertes. Il manque simplement la date de mise en application de cette mesure.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond qu'elle aura lieu dans les meilleurs délais possibles.

Le postulat n° 126 est ainsi liquidé.

Séance du 19 mai 2015

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 127 de M. Stanislas Rück (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 18 cosignataires, lui demandant d'examiner l'opportunité de faire une analyse des implications économiques de la révision du PAL de la Ville de Fribourg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 127 de M. S. Rück, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 18 cosignataires, lui demandant d'examiner l'opportunité de faire une analyse des implications économiques de la révision du PAL de la Ville de Fribourg.

Réponse du Conseil communal

Les postulants demandent d'évaluer les grandes lignes en matière de financement des différentes planifications envisagées. Le Conseil communal partage ce questionnement du postulat.

Le plan d'aménagement local propose une vision de développement de la Ville notamment par le biais de son plan directeur communal sous l'angle urbanistique. Les projections démographiques estimées sont de plus 11'000 habitants et 10'000 emplois à l'horizon 2030. La croissance de la population attendue a des conséquences majeures sur les écoles. Les besoins de nouvelles écoles sont très importants et peuvent être estimés à environ 120 millions de francs, selon la planification financière actuelle.

Les infrastructures de mobilité, d'espaces publics, d'espaces verts, parcs, et de constructions de routes, sont les autres implications économiques importantes liées au développement conséquent envisagé. Ces mesures sont celles planifiées dans le projet d'agglomération 2 et, à futur, dans le projet d'agglomération 3, qui décrivent les mesures dans les horizons: A) 2015-2018 (PA2) et 2019-2022 (PA3), B) 2023-2026 (PA3) et C) 2027-2030 (PA3).

On peut noter que les réseaux d'assainissement et énergétiques, qui seront également nécessaires, sont autofinancés.

Les investissements liés à ces équipements sont énumérés dans la planification financière quinquennale où le Conseil communal formule des priorités d'investissement. Les services élaborent une planification par objets qui sont réévalués chaque année.

Pour conclure, le Conseil communal est conscient des enjeux financiers découlant du PAL et porte une attention particulière au développement économique de la ville. L'objectif visé tend à une parité entre emplois et logement pour assurer un développement cohérent, à savoir quasiment un emploi pour un habitant. Le Conseil communal a conscience des importants défis qui attendent la Ville de Fribourg ces prochaines années, qui seront financièrement difficiles. Il estime cependant qu'en l'état, il serait inutile de procéder à des essais de projections puisque la situation est véritablement évolutive et ne pourra être évaluée que progressivement. Dès l'entrée en vigueur du nouveau PAL, ce travail d'évalua-

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 127 de M. Stanislas Ruck (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 18 cosignataires, lui demandant d'examiner l'opportunité de faire une analyse des implications économiques de la révision du PAL de la Ville de Fribourg (suite)

tion pourra être menée et ainsi d'année en année, puisque le Conseil communal réactualise et fait évoluer le plan financier chaque année".

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) relève qu'il est difficile d'être satisfait par une telle réponse.

"Je l'ai déjà dit de manière collégiale à notre représentant au Conseil communal, on a l'impression d'avoir reçu une réponse du Conseil communal qui dit - en gros - : ne nous posez pas de questions. Certes, le seul chiffre qui est mentionné, c'est l'estimation de 120 millions de francs pour les écoles. On parle ensuite de mesures planifiées dans différents projets d'Agglomération, je suppose que les chiffres sont à trouver là-dedans. Des investissements liés qui sont également énumérés dans la planification, ça aurait été sympathique de les trouver dans le rapport. Notre groupe ne partage pas du tout la vision du Conseil communal, à savoir qu'il serait inutile de procéder à ce genre de projections. Je pense que c'est une tâche principale du Conseil communal dans sa globalité de faire ce genre de projections. On l'a vu avec des millions qui sont investis, que nous devons investir, on peut s'attendre à un minimum de prévisions surtout que la question émanait d'un des membres de notre Conseil qui s'est engagé durant de longues années dans ce Conseil qui n'est plus ici, mais qui connaît le dossier. On reste un peu sur notre faim et nous nous réservons le droit de poser des questions similaires."

La Présidente informe l'assemblée qu'elle a pris le parti de ne pas faire de pause pour avancer dans les points à traiter et les absoudre.

Le postulat n°127 est ainsi liquidé.

ooo

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 128 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 50 cosignataires lui demandant d'étudier une collaboration étroite entre la déchetterie des Neigles, Emmaüs et si possible, Coup d'Pouce

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 128 de M. G. Rhally et de 50 cosignataires lui demandant d'étudier une collaboration étroite entre la déchetterie des Neigles, Emmaüs et si possible, Coup d'Pouce."

Réponse du Conseil communal

Le postulant est d'avis:

- que la déchetterie des Neigles est devenue un 'drive-in' qui permet aux habitants de Fribourg de se débarrasser aisément de tout objet devenu inutile à leur quotidien;

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 128 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 50 cosignataires lui demandant d'étudier une collaboration étroite entre la déchetterie des Neigles, Emmaüs et si possible, Coup d'Pouce (suite)

- *que souvent ces objets et meubles jetés dans les bennes de la déchetterie pourraient faire le bonheur d'autres personnes;*
- *que de réutiliser un objet ou un meuble est une attitude hautement écologique.*

Aussi, il demande d'inclure le recyclage dans la question des déchets:

- *par une simple indication d'Emmaüs ou de Coup d'Pouce sur les affiches/tous-ménages de la ville ou*
- *par une collaboration plus étroite entre ces diverses entités ou même le regroupement de ces trois acteurs à proximité des Neigles ou ailleurs, voire la construction d'une halle-dépôt de meubles-brocante en amont de la déchetterie des Neigles.*

De manière générale, la gestion des déchets repose, d'une part sur des obligations légales pour les communes et, d'autre part, sur un service que ces dernières veulent ou peuvent rendre à leurs habitants.

Le présent postulat met en évidence la problématique du recyclage ou de la valorisation de certains déchets. L'intérêt d'une telle démarche, qui s'ancre dans les processus relatifs au développement durable, est évident.

Aussi, le Conseil communal a analysé le fonctionnement actuel, le type de déchets concernés et les collaborations possibles en la matière avec les organismes cités.

1. Fonctionnement actuel

Aujourd'hui, les habitants de la ville ont plusieurs possibilités de déposer les objets dont ils n'ont plus l'utilité (ci-après les objets):

- *faire appel au service payant de ramassage des objets encombrants;*
- *déposer gratuitement eux-mêmes ces objets à la déchetterie des Neigles;*
- *faire appel au service d'organismes récupérant les objets (Emmaüs, Coup de Pouce, etc.);*
- *déposer eux-mêmes ces objets dans les locaux de ces organismes.*

Ces possibilités sont expliquées dans la brochure produite par la Ville et par la réception des Neigles qui informe et encourage les usagers à déposer les meubles et autres objets en bon état auprès des organismes cités ci-dessus.

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 128 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 50 cosignataires lui demandant d'étudier une collaboration étroite entre la déchetterie des Neigles, Emmaüs et si possible, Coup d'Pouce (suite)

2. Types de déchets assimilés à ces objets

On distingue différentes catégories de déchets qui peuvent faire l'objet d'une valorisation après un tri. Les statistiques de l'année 2014 de la déchetterie des Neigles permettent de distinguer les quantités suivantes:

Types	Exemples	Quantité (tonnes)
Bois	Armoires, tables, chaises, etc.	928
Encombrants	Divans, fauteuils, etc.	308
Vieux métaux	Vélos, skis, poussettes, etc.	265
Inerte	Vaisselle, pots de fleurs, etc.	190
Plastique dur	Bacs à fleurs, jeux de jardin, etc.	50
Appareils ménagers	Aspirateurs, perceuses, etc.	50
Appareils électroniques	Ordinateurs, imprimantes, télévisions, etc.	152

La quantité totale des déchets qui pourraient faire l'objet d'un tri en vue d'une valorisation ou d'une réutilisation est ainsi d'environ 2'000 tonnes par an. Actuellement, l'élimination de ces déchets représente un coût pour la Ville. En effet, hormis une part des quantités relevant des vieux métaux et des appareils ménagers et électroniques qui sont revendus, l'élimination des autres types est facturée.

Néanmoins, il convient de remarquer que la plupart des objets facturés par des repreneurs sont tout de même recyclés après un travail de tri et de récupération. Enfin, l'incinération des déchets encombrants conduit indirectement à une valorisation par la production de chaleur par chauffage à distance.

3. Types de collaboration en vue d'une valorisation

Après réflexion, trois types de tri des objets pourraient être envisagés. Premièrement, un tri des objets effectué par du personnel des organismes sur le site des Neigles et ensuite acheminé dans les stocks de ces derniers. Deuxièmement, le même tri effectué par du personnel de la voirie et récupéré ensuite par le personnel des organismes. Troisièmement, un tri effectué par le personnel de la Voirie et une mise à disposition des objets sans passer par les organismes.

Avant de revenir sur les trois propositions, il importe d'apporter quelques précisions sur le fonctionnement actuel des organismes.

- *Bien que reconnus comme organisations caritatives, ces organismes ne peuvent fonctionner sans la notion de rentabilité en raison des charges qu'ils ont à couvrir. En conséquence, une certaine concurrence existe entre eux.*

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 128 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 50 cosignataires lui demandant d'étudier une collaboration étroite entre la déchetterie des Neigles, Emmaüs et si possible, Coup d'Pouce (suite)

- Ces organismes ne disposant pas de zone de stockage extensible à souhait, les objets qui ne sont pas vendus après trois semaines sont souvent acheminés vers la déchetterie.
- Les organismes ne couvrent pas uniquement le secteur de la Ville ou du Grand-Fribourg mais ils ratissent tout le Canton.
- Les organismes connaissent les objets qui sont à la fois valorisables et rentables.

Sur la base de ces considérations, on comprend que la déchetterie des Neigles se retrouve actuellement être une sorte de zone où convergent tous les objets invendus récupérés par ces organismes. Ces objets ne proviennent pas forcément de la Ville de Fribourg et induisent donc des coûts pour s'en débarrasser.

Pour revenir sur les types de collaboration possibles, il est indéniable qu'une aire de tri et stockage est nécessaire. La surface minimum devant être mise à disposition est estimée à 500 m² et doit être couverte. Actuellement, aucune place n'est à disposition et même les surfaces nécessaires à l'exploitation font défaut. On en veut pour preuve le manque d'espace pour l'installation de traitement des micropolluants qui pourrait induire le déplacement d'ateliers de la Voirie hors du secteur des Neigles. Une étude est en cours à ce sujet.

De plus, le personnel nécessaire au tri est estimé, en fonction des quantités, à deux ou trois personnes à plein-temps. Dans la mesure où la Voirie devrait assumer ce rôle, des engagements supplémentaires seraient donc à prévoir.

La mise en place de ce service implique une étroite collaboration entre différentes parties qui n'ont pas fondamentalement des intérêts communs. Il est difficile d'envisager un rapprochement aux Neigles des centres des organismes compte tenu du manque d'espace à bâtir aux alentours directs.

La mise en place d'une structure de tri engendrerait en outre inévitablement un trafic supplémentaire avec des incidences aussi bien au niveau des nuisances environnementales que du fonctionnement du site des Neigles.

Enfin, il faut être conscient que les objets triés qui ne seraient pas repris se retrouveraient une nouvelle fois acheminés à la déchetterie.

Conclusion

La responsabilité de déposer des objets réutilisables auprès des organisations caritatives ou à la déchetterie des Neigles incombe à chacun. Le Conseil communal cherche actuellement des solutions afin que les habitants de la ville ne couvrent pas les coûts de certains déchets émanant de communes tierces par le biais de Coup de pouce et Emmaüs.

Séance du 19 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 128 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 50 cosignataires lui demandant d'étudier une collaboration étroite entre la déchetterie des Neigles, Emmaüs et si possible, Coup d'Pouce (suite)

Aujourd'hui, sur le site des Neigles, il n'est pas envisageable de trier les déchets 'éventuellement' réutilisables. En effet, le manque de place, les investissements nécessaires en infrastructure, en logistique et en personnel ne peuvent justifier la mise en place d'une telle organisation au regard du cahier des charges de la voirie.

Toutefois, si la possibilité d'assurer immédiatement un tel service n'est pas envisageable, des investigations plus poussées pourraient avoir lieu en relation avec une fusion du Grand Fribourg et la construction d'une éventuelle nouvelle déchetterie (y compris ateliers techniques) pour l'ensemble des communes fusionnées".

M. Georges Rhally (DC/VL) remercie le Conseil communal de sa réponse qui rappelle brièvement l'énoncé du postulat et évoque les déchets assimilés à des objets réutilisables, les types de collaboration avec ces organisations caritatives et la problématique des périmètre d'activités de ces organisations comme Emmaüs et Coup de pouce, périmètres qui dépassent largement la ville de Fribourg.

"La réponse à notre postulat évoque la possible valorisation de 2'000 tonnes de 'déchets' par an. Afin de pouvoir se faire une idée précise de l'enjeu économique, il serait utile de connaître le coût de cette élimination. Peut-être pourriez-vous nous préciser encore ce montant? Car si l'élimination de déchets réutilisables comme des armoires, tables, chaises, divans, fauteuils, etc., est un coût important, la valorisation et la possible réutilisation de ces meubles et autres objets doivent être reposées. Nous sommes conscients qu'une telle organisation ou réorganisation nécessite de la place à couvert et que celle-ci peut manquer dans l'enceinte des Neigles. D'autre part, nous sommes aussi persuadés que si nous pouvions trouver une solution qui permette à des personnes dans le besoin, qu'elles soient habitantes de Fribourg ou d'ailleurs, d'inspecter ces objets avant qu'ils ne partent à la casse, tout le monde serait gagnant.

D'où ma deuxième question, à laquelle vous pourrez peut-être répondre: à quelle fréquence les containers de la déchetterie des Neigles, qui seront à disposition de ces objets mobiliers, sont-ils évacués et vidés? Et enfin, une dernière remarque concernant la brochure d'information que la ville a distribuée dernièrement à toute la population. Il est vrai qu'à la page 10 du livret vert que vous avez tous reçu, il est indiqué 'bon à savoir: les meubles et objets en bon état peuvent être apportés auprès des organisations caritatives telles que Emmaüs ou Coup de pouce'. Peut-être qu'en y ajoutant les adresses, numéros de téléphone, heures d'ouverture ou même encore une indication d'emplacement sur les plans, qui sont joints à cette brochure, nous pourrions inciter plus de personnes à utiliser ce circuit écologique. J'en profite aussi pour remercier les 50 membres de notre Conseil général qui ont cosigné ce postulat."

Le postulat n° 128 est ainsi liquidé.

Séance du 19 mai 2015

17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 129 de M. Claude Schenker (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'obtenir la domiciliation de nouveaux contribuables

En l'absence de l'auteur, le rapport final au sujet du postulat n° 129 est reporté à la prochaine séance.

ooo

18. Décision quant à la transmission des postulats

- n° 157 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal une étude pour l'encouragement à la mise en place d'un marché de Noël

En l'absence de son auteur, la décision quant à la transmission de ce postulat est reportée à la prochaine séance.

La Présidente informe qu'en séance du 22 avril passé, le Bureau a accepté la qualification de ces postulats et les a jugés recevables.

"La position du Conseil communal quant à leur transmission est réservée. Je rappelle aux auteurs des postulats que les textes déposés ont été intégralement reproduits dans le procès-verbal de la dernière séance et vous prie donc de limiter votre temps de parole à l'essentiel."

- n° 158 de Mme Manon Delisle (PS), de MM. Christoph Allenspach (PS), Gilles Bourgarel (Verts), Jean-Noël Gex (PLR), Christophe Giller (UDC), Alexandre Grandjean (PS), de Mmes Eva Heimgärtner (CG-PCS) et Gisela Kilde (DC/VL), de MM. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et Georges Rhally (DC/VL) et de Mme Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie à l'aide d'un crédit d'investissement pluriannuel

M. le Syndic déclare ce qui suit:

"Pour écourter les débats, en ce qui concerne la transmission de tous les postulats figurant au point n°18, le Conseil communal, à l'instar du Bureau, les considèrent comme étant des postulats recevables et en accepte la transmission pour étude."

M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) prend la parole en ces termes:

"La Commission de l'Edilité, en fait ses représentants élus, ont vu que la Commune a réussi à maintenir un programme pluriannuel

Séance du 19 mai 2015

Décision quant à la
transmission des postulats
(suite)

pour améliorer l'éclairage public. Celui-ci va se terminer. Par conséquent, l'idée de donner un nouveau crédit cadre, pour renouveler, respectivement faire des mesures d'économie et d'énergie en faveur de la Ville de Fribourg est comprise dans ce postulat. Ce dernier pourrait aussi inciter à prendre une ou plusieurs mesures pour obtenir le label 'Cité de l'énergie' EEA®GOLD."

M. Christoph Allenspach (PS) ajoute ce qui suit:

" Le postulat part du souci que, lors de chaque message qui concerne un bâtiment de la ville, il n'y a pas de crédit pour l'énergie renouvelable. Chaque fois, le thème est discuté dans l'enceinte par les membres du Conseil général, sans qu'il n'y ait jamais de suite. C'est pour ça qu'on demande vraiment un programme pluriannuel. Qu'il y ait, chaque fois, chaque année, un montant fixe dans le programme ou dans le budget pour qu'on puisse enfin arriver à des résultats. Je ne crois pas que le label EEA®GOLD sera donné à la Commune de Fribourg mais si on continue sur ce chemin, il faut encore un petit effort ou même un grand effort supplémentaire. Je vous prie de soutenir la transmission."

Le Conseil général accepte, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 158 de Mme Manon Delisle, de MM. Christoph Allenspach, Gilles Bourgarel, Jean-Noël Gex, Christophe Giller, Alexandre Grandjean, de Mmes Eva Heimgärtner et Gisela Gilde, de MM. Jean-Frédéric Python et Georges Rhally et de Mme Elena Strozzi, ainsi que de 24 cosignataires.

- n°159 de M. Mario Parpan (Verts), de Mme Andrea Burgener Woelfray (PS), de M. Raphaël Casazza (PLR) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude en vue de l'attribution de la responsabilité du personnel de conciergerie des écoles à la Direction des Ecoles

Herr Mario Parpan (Grüne) erklärt:

"Das Personal für den Unterhalt der Schulhäuser untersteht, gemäss Reglement für die Hauswarte der Schulhäuser der Stadt Freiburg (vom 16. August 1983), der Baudirektion, der Schuldirektion und der Direktion für Sport. In Gesprächen mit verschiedenen interessierten Personen, Schulleitungen, Lehrer/Innen, Schulabwarte, zeigt sich das in Wirklichkeit für die Baudirektion als weisungsberechtigt erlebt wird und diese Situation ist für viele Beteiligte nicht befriedigend. Abwarte sind für die Schulleitung, die Lehrer/Innen und nicht zuletzt für die Kinder, wichtige Bezugspersonen. Für ein angenehmes Zusammenarbeiten an den Schulen ist es von entscheidender Bedeutung, dass die Zusammenarbeit gut funktioniert, dass der Abwart seinen Dienst als Dienst an der Schule und nicht zu aller erst und allein als Dienst am Schulhaus versteht. Er braucht dafür neben seinen technischen Fähigkeiten, pädagogisches Fingerspitzengefühl und Flexibilität. Abwarte müssen sich als Dienstleiter an der Schulgemeinschaft verstehen. Aus diesen Gründen drängt es sich auf, dass die Schuldi-

Séance du 19 mai 2015

Décision quant à la
transmission des postulats
(suite)

reaktion federführend ist bei der Anstellung und für Personalführung für Schulhausabwarte. Gerade auch im Zusammenhang mit dem neuen Schulgesetz und der Einführung der Schulleiter wäre es von grossem Vorteil wenn die Schulleiter die Schuldirektion als Ansprechpartner hätte in Fragen, welche die Abwartsdienste betreffen.

Basé sur ces réflexions et prenant aussi en considération le nouveau rôle des responsables d'établissement prévu par la nouvelle loi scolaire, ce postulat demande au Conseil communal d'examiner de transférer la première responsabilité pour l'engagement et les suivis du personnel des concierges à la Direction des écoles. Cela va faciliter la coordination de tous les intervenants dans un bâtiment scolaire et aidera à favoriser la sensibilité pédagogique des concierges. Permettez-moi encore quelques remarques concernant le règlement actuel pour les concierges des bâtiments scolaires. Le profil du concierge qu'on y trouve se présente ainsi:

Tout d'abord un concierge est un homme. Il est marié. Sa femme se tient à disposition pour dépanner Monsieur. Lisez les articles 8 et 12 du règlement pour les concierges des bâtiments scolaires de la Ville de Fribourg (du 16 août 1983). Elle n'est pas employée mais quand même soumise au règlement puisqu'elle n'a même pas le droit d'exercer une autre profession ou une activité accessoire sans autorisation du Conseil communal (article 5). Il n'est pas mentionné si le concierge doit aussi avoir deux enfants mais ce serait certainement bien vu par les auteurs du règlement. En plus, on peut imaginer qu'un gros chien méchant complète la famille pour aider son patron à contrôler, interdire, surveiller et dénoncer comme on définit le rôle du concierge dans les articles 13 à 15. J'ai connu exactement ce genre de concierge quand j'étais gamin, il y a 40 ans. Et pour les enfants, je suis content de lire dans l'article 15 que le concierge s'abstient de voies de faits, de cris ou de paroles inconvenantes ou blessantes à l'égard des enfants. Tant pis pour les professeurs. Si le Conseil communal, en lien avec notre postulat, décidait de revoir ce règlement, je serais le premier à le saluer. Je vous remercie pour votre attention et je vous prie de soutenir notre postulat."

Le Conseil général accepte, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 159 de M. Mario Parpan, de Mme Andrea Burgener Woeffray, de M. Raphaël Casazza et de Mme Marine Jordan, ainsi que de 27 cosignataires.

- n°160 de Mme Valérie Rück (DC/VL) et de 39 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitants de Pérolles un terrain pour la création de jardins familiaux réglementés

Mme Valérie Rück (DC/VL) déclare ce qui suit:

"Je crois que vous avez tout dit. Ce postulat demande s'il y a la possibilité d'avoir des jardins familiaux pour les habitants."

Séance du 19 mai 2015

Décision quant à la
transmission des postulats
(suite)

M. Christoph Allenspach (PS) s'enquiert auprès de Mme V. Rück de l'endroit susceptible d'être mis à disposition pour des jardins familiaux.

"Je ne suis pas contre les jardins mais je crois que je connais assez bien le quartier de Pérolles et je ne vois vraiment pas de surfaces."

Mme Valérie Rück (DC/VL) suggère ceci:

"Pour ma part peut-être la route des Cliniques. Là, il y a encore des terrasses. Je pense que c'est au Conseil communal de trouver une solution."

Le Conseil général accepte, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 160 de Mme Valérie Rück et de 39 cosignataires.

- n°161 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et de M. Andreas Burri (Verts), ainsi que de 47 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude en vue de la construction d'un trottoir à partir du carrefour de la route de Bourguillon et de la route du Lac-Noir jusqu'à l'arrêt de bus "Eléonore-Niquille"

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) prend la parole en ces termes:

"Pour accéder à pied à l'arrêt de bus Eléonore-Niquille en venant du carrefour route de Bourguillon, route du Lac-Noir, respectivement du chemin de la chapelle, il n'existe actuellement pas de trottoir. Les piétonnes et piétons sont obligés de marcher environ 50 mètres directement à côté de la route cantonale à forte fréquentation ou sous sur talus adjacent. L'arrêt de bus Eléonore-Niquille est le plus proche pour les utilisateurs du parking d'échange de Bourguillon et pour les habitants et habitantes du chemin de la chapelle. La situation actuelle exige une amélioration de la sécurité en faveur des piétonnes et piétons. En vue de la prévention d'accident, le Conseil communal est prié d'étudier un projet de réalisation de la construction d'un trottoir analogue au trottoir existant, entre la rue Eléonore-Niquille et l'arrêt de bus. Qu'est-ce que cela signifie? Nous ne demandons pas une solution de luxe, nous aimerions une solution très pragmatique, c'est-à-dire ein Belag mit gravier gras so ein Mergelbelag, d.h. nicht geteert sondern ein Belag, der auch das Regenwasser gut abfließen lässt, nicht dass der Boden weiter versiegelt wird. Also von dem her sollte es eigentlich möglich sein."

Je vous remercie de votre soutien pour la transmission de ce postulat."

Le Conseil général accepte, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 161 de

Séance du 19 mai 2015

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden et de M. Andreas Burri, ainsi que de 47 cosignataires.

- n°162 de M. Jean-Noël Gex (PLR), de Mmes Andrea Burgener Woef-fray (PS) et Eva Heimgärtner (CG-PCS), de M. Hans Werhonig (UDC) et de Mme Gisela Kilde (DC/VL) demandant au Conseil communal une étude pour l'aménagement de la Planche-Supérieure

M. Jean-Noël Gex (PLR) intervient comme suit:

"Je ne vais pas relire le postulat. Suite à la décision du Conseil communal de généraliser la réglementation de stationnement payant à la Neuveville, nous demandons à la commune d'élaborer un concept de réaménagement et de remise en état de la Planche-Supérieure, qui est dans un état catastrophique. Si cette zone devient payante, ce serait le moment aussi de l'aménager. Peut-être qu'avec le résultat des taxes, on aura un petit budget pour le faire. En fait, j'étais président de l'association de quartier, il y a plus de 20 ans et nous avons eu des discussions avec la Commune à ce sujet. Or, le projet a été mis en stand-by pour des raisons financières. En compromis, nous avons accepté la zone bleue. Comme la Commune décide maintenant de mettre cette zone en parking payant, je pense que c'est un respect pour les utilisateurs de le réaménager."

Le Conseil général accepte, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 162 de M. Jean-Noël Gex, de Mmes Andrea Burgener Woef-fray et Eva Heimgärtner, de M. Hans Werhonig et de Mme Gisela Kilde.

ooo

19. Réponse aux questions

- n°182 de M. Daniel Gander (UDC) relative à la taxe d'exemption des pompiers (taxe non pompier)

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, tient les propos suivants:

"J'ai enfin l'honneur de pouvoir répondre à M. D. Gander à sa question qui concerne l'exemption de la taxe non pompier pour une personne handicapée. Il posait la question suivante:

- *Y a-t-il eu une erreur sur l'imposition de cette taxe envers la personne qui est rentière AI et souffre d'un handicap mental?*

Je voudrais juste préciser en préambule que la législation prévoit pour les personnes au bénéfice d'une rente AI une exemption de servir et précise que cette exemption est en fait liée à la réduction de la

Séance du 19 mai 2015

Réponse aux questions
(suite)

taxe en fonction de la proportion du degré d'invalidité. Pour en revenir au cas d'espèce relevé par M. D. Gander, les rentes AI qui sont données à 100% sont calculées par l'administration de la caisse de compensation qui, de fait, valide une rente AI à 99%. Alors, je ne peux pas vous dire pourquoi. Ça, c'est un mystère. Mais ce qui se passe c'est que ces rentes AI sont envoyées au Service des finances par dossier électronique et que le système électronique enregistre le pourcentage de 99%. Et c'est pour ça que cette personne a reçu un décompte de 1,60 francs, c'est-à-dire le 1% manquant sur son bordereau. C'est évidemment le système qui veut ça. C'est une part due du contribuable. Ce qu'il faut savoir, c'est que ces montants ne sont pas encaissés par la Ville de Fribourg parce qu'elle ne renvoie pas de rappel en dessous de 10 francs. Voilà, je voulais juste dire à M. D. Gander s'il m'avait envoyé un tout petit coup de fil pour traiter ce dossier, ça ferait au moins un voire deux mois qu'il aurait eu la réponse. J'aurais pu lui répondre facilement. Il y a des factures qui sont à 40% des rentes. C'est vraiment un problème de facturation électronique."

M. Daniel Gander (UDC) se serait contenté de cette réponse s'il n'avait été en désaccord avec elle par le fait suivant:

"La décision des Services de l'Etat est certes juste mais les degrés fixés pour certaines personnes conduisent à des situations litigieuses. J'en veux pour preuve qu'un handicapé, aveugle et paralysé sur tout le côté gauche, doit s'acquitter de la taxe à hauteur de 42,30 francs. Ceci représente à un degré d'incapacité de 73%. Connaissant bien cette personne, je vois mal l'intéressé intervenir en cas d'incendie."

Je vous remercie, Madame la Directrice des finances, d'avoir pris en compte ma première question mais je vous demande, pour tous les handicapés, de revoir le degré d'invalidité de chacun et, avant de fixer la taxe non pompier, d'enquêter sur les véritables problèmes de la personne handicapée. Nous osons espérer qu'il n'y a pas trop de personnes dans ces mêmes situations."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise que le Service des finances ne peut en aucun cas intervenir sur le pourcentage d'invalidité.

"En fait, nous ne faisons que d'appliquer une réglementation. Par contre, ce que je peux proposer à M. D. Gander, c'est que s'il a connaissance de ce genre de chose, il peut faire une demande particulière au Service des finances qui pourrait entrer en matière sur un traitement spécifique du cas. Mais nous n'allons pas analyser tous les cas! Vous imaginez bien qu'il y a des dizaines, voire des centaines de cas de ce type-là, que nous traitons de manière informatique."

Séance du 19 mai 2015

Réponse aux questions
(suite)

- n° 183 von Herrn Mario Parpan (Grüne) bezüglich Gebäudezustand der Vignettazschule

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, produit la réponse suivante:

"M. Parpan a posé quelques questions concernant l'état du bâtiment de la Vignettaz et de la place de jeux qui s'y trouve. Les éléments de réponse suivants peuvent être donnés en ce qui concerne le bâtiment. Le plafond du couvert, côté place de jeux a dû être assaini par la mise en place d'un faux-plafond et le couvert devant l'entrée a également été renforcé ce printemps, suite à la découverte de piliers détériorés. Une analyse est en cours pour un éventuel démontage définitif mais il convient de souligner, c'est le principal, qu'il n'y a pas de danger pour les utilisateurs. En outre, certaines faces de murs vont être repeintes durant cet été. Cela dit, de manière plus générale, il y a un besoin démontré de classes supplémentaires à l'école de la Vignettaz. Une réflexion est actuellement en cours sur l'ensemble du site et sur ce bâtiment pour construire de nouveaux bâtiments et préaux. Etant donné ces besoins d'agrandissement de l'ensemble du complexe scolaire et de la démolition, voire de la reconstruction d'une partie des locaux, nous concentrons évidemment les investissements actuels sur les points les plus importants ou urgents. En ce qui concerne la place de jeux, il est vrai que l'élément de jeu en bois montre des signes de détérioration avancés et le sol ne répond plus à son but d'amortissement. Or, la forte utilisation de la place par les élèves montre le besoin d'une telle installation. Il ne saurait être question de la supprimer. Aussi, une solution provisoire a été envisagée pour les travaux qui se feront cet été. Il s'agira de supprimer le pont suspendu et de le remplacer par une passerelle fixe, ainsi que de remplacer la rampe d'accès à la tour. Les travaux seront exécutés par le Service de la voirie. Ces travaux se feront pendant les vacances scolaires. Par contre, une solution définitive sera proposée vraisemblablement en 2017, au moment où l'on connaîtra le projet définitif de la construction de l'école."

M. Mario Parpan (Verts) erklärt:

"Danke für diese Antwort, die mich nur mässig zufrieden stimmt. Ich möchte ein paar Bemerkungen loswerden, bevor ich dann wieder still bin."

Die Absperrung, die zur Zeit beim Schulhaus gemacht ist mit einem Absperrband, man weiss nicht wozu das dient. Sie haben es gesagt: 'es besteht keine Gefahr für alle Benutzer'. Weshalb sind dann diese Absperrbänder da?

Bis jetzt wurde weder die Lehrer- noch die Elternschaft auf irgendeine Weise informiert. Ob es eine Gefahr gibt? Warum die Absperrung ist? Was gemacht werden soll? Der Elternrat der deutschsprachigen Abteilung hat am 27. Februar einen Brief geschrieben mit all diesen Bemerkungen. Hat darauf nie eine offizielle Antwort bekommen. Auf die

Séance du 19 mai 2015

Réponse aux questions
(suite)

Frage nach dem Unterhalt für den Spielplatz hat ein Mitarbeiter der Baudirektion gesagt, dass das Geld vorhanden sei, dass man etwas machen könne. Diese Antwort erhielten sie nur telefonisch. Ein paar Wochen später – auf Nachfrage – war davon plötzlich nichts mehr so ganz klar und es ist nichts geschehen.

Betreffend dem Spielplatz ist es so, dass viele Eltern – vor allem der kleinen Kinder, im Kindergartenalter – mit der aktuellen Situation sehr unzufrieden sind und dass sie auch bereit wären selber Finanzmittel aufzutreiben über irgendwelche Finanzaktionen, wie Spendenaufrufe, um diesen Spielplatz einigermaßen wieder Instand zu stellen. Ich höre jetzt, dass sie bereit sind das Nötigste zu machen, ich bin aber ziemlich sicher, dass diese Eltern mit dieser Antwort nicht zufrieden sein werden und dass sie wahrscheinlich noch weitere Schritte unternehmen wollen. Trotzdem vielen Dank für Ihre Antwort."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise qu'il a les lettres évoquées sous les yeux:

" Il y a effectivement une lettre qui a été adressée à la Direction de l'édilité le 27 février par Mme Perron de l'association des parents d'élèves de l'école de la Vignettaz qui ne traitait d'ailleurs pas de la place de jeux mais uniquement des bâtiments. J'ai aussi la lettre de réponse qu'on lui a envoyée le 16 mars 2015. Donc, une réponse a été donnée. Peut-être qu'elle n'a pas été satisfaite de la réponse mais la réponse a été donnée."

M. Mario Parpan (Verts), n'ayant pas été informé de cette échange de correspondance, présente ses excuses pour cette partie de sa réflexion."

- n° 186 de M. Martin Kuhn (PS) relative au règlement de crèches

En l'absence de son auteur, la réponse à cette question est reportée à la prochaine séance.

- n° 189 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) relative aux bancs à disposition de la population, et plus particulièrement des aînés et des personnes à mobilité réduite

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, donne la réponse ci-après:

"M. P.-O. Nobs pose un certain nombre de questions relatives aux bancs à disposition de la population, et plus particulièrement, des aînés et des personnes à mobilité réduite.

1. *M. P.-O. Nobs demande notamment si le Conseil communal est conscient que les arrêts de bus, notamment en Basse-Ville sont, depuis*

Séance du 19 mai 2015

Réponse aux questions
(suite)

les derniers travaux en lien avec les mesures d'accompagnement Poya, en grande partie dépourvus de bancs.

- *Les travaux nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement Poya ont nécessité la dépose de bancs existants, étant donné que ces derniers gênaient la réalisation des travaux.*

Rendu attentif à cette problématique, le Service du génie civil a remplacé les bancs déposés. Si besoin, des bancs complémentaires pourront être posés. D'une façon générale, le Service d'urbanisme et d'architecture est favorable à compléter l'offre en bancs publics dans la Ville de Fribourg. Trois projets majeurs sont actuellement en cours de développement, notamment la requalification du Bourg, ou en passe de le devenir la place de la Gare en 2018 et les Grand-Places en 2020, dans le but de réaliser dans les meilleurs délais des aménagements qualitatifs dans les sites précités.

Ces projets prévoient une vision d'aménagement incluant une offre en mobilier urbain. Ces projets ne seront toutefois pas réalisés avant quelques années, raison pour laquelle il est tout à fait envisageable de poser, dans l'intervalle, des bancs où ceux-ci s'avèrent être nécessaires.

2. *Si oui, le Conseil communal entend-il y remédier dans un court délai.*
 - *La réponse a été donnée sous le point 1.*

Les questions suivantes font référence à la loi sur l'égalité pour les handicapés. Elles ont été traitées dans le cadre de la réponse globale rédigée ci-après:

3. *Adaptation des arrêts de bus en lien avec l'introduction de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), entrée en vigueur en 2014 et avec un délai transitoire d'application à 2023.*
4. *Le Conseil communal est-il conscient de cette obligation légale?*
5. *Si tel est le cas, le Conseil communal a-t-il commencé des travaux nécessaires pour respecter cette obligation légale?*
6. *Le Conseil communal, dans la mesure où le rapport de l'Agglomération fourni un inventaire précis, a-t-il chiffré le montant minimal pour réaliser l'ensemble des travaux de mise en conformité de nos arrêts de bus? Cela pourrait intéresser le Conseil général de connaître les montants engagés.*

Réponse du Conseil communal concernant les aspects relatifs à la LHand

Le Conseil communal est conscient de l'obligation légale d'adapter les arrêts de bus conformément à la loi sur l'égalité pour les

Séance du 19 mai 2015

Réponse aux questions
(suite)

handicapés (LHand) d'ici à 2023. La Ville a déjà entrepris des travaux et adapté un certain nombre d'arrêts en se focalisant en priorité sur les endroits les plus fréquentés. En effet, la mise en conformité de certains arrêts est d'ores et déjà exécutée et coordonnée avec les travaux de génie civil entrepris par la ville comme l'assainissement au bruit routier ou l'entretien du réseau.

Il faut toutefois garder un regard critique au sujet de l'étude de l'Agglomération pour les raisons suivantes. Est considéré comme un arrêt non conforme à la LHand, un arrêt dont la largeur du quai est inférieure à 290 cm et la bordure du trottoir inférieure à 15 cm. La détermination de la conformité ou non des arrêts en ville de Fribourg s'est faite sur cette base. Or, il n'a pas été considéré le fait qu'un arrêt ne puisse pas être mis en conformité pour des questions techniques (présence de bâtiment, manque de gabarit, d'espace libre suffisant, etc.) ou parce que sa réalisation pourrait engendrer des coûts économiquement insupportables. L'importance des coûts engendrés par les assainissements nécessite une coordination dans les réalisations à entreprendre. Une grande partie du réseau routier de la Ville est ou était concernée par des travaux liés aux mesures d'accompagnement du pont de la Poya, de l'assainissement au bruit, des réaménagements prévus dans le PA2 et des travaux d'entretien courant, notamment les collecteurs, gaz, télécommunication, réfection du réseau, etc. Il convient donc de traiter l'assainissement des arrêts de bus de manière synchronisée avec ces travaux, afin de rationaliser les coûts et d'éviter des interventions à répétition sur les mêmes secteurs.

Les Services de la Ville sont conscients que les opportunités offertes par les travaux déjà planifiés jusqu'en 2023 permettront de traiter un grand nombre d'arrêts mais que certains arrêts ne seront pas concernés, pour les motifs cités précédemment. Le Service de la mobilité va entreprendre prochainement un inventaire des arrêts restants à assainir, ce, afin de pouvoir chiffrer le montant nécessaire pour mettre en conformité tous les arrêts pouvant être assainis. Il restera ensuite à définir de quelle manière seront traités ces arrêts, en gardant à l'esprit que l'objectif fixé par la LHand est difficile à atteindre de manière globale. Des cas particuliers existeront de toute manière par exemple à cause de contraintes liées au milieu historique qui empêchent de respecter les normes ou pour des raisons de proportionnalité. Pour ce dernier cas, une pesée d'intérêts est nécessaire, par exemple dans des situations où un arrêt très peu fréquenté représenterait des coûts d'assainissement disproportionnés ou lorsque des travaux seront prévus, mais avec une planification légèrement décalée."

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) remercie le Conseil communal d'avoir pris la peine de répondre de manière assez complète à ces questions qui peuvent paraître peut-être un peu désuètes mais

"quand on a des béquilles, quand on a des problèmes de mobilité eh bien un banc, croyez-moi, c'est hyper important; dans notre ville il y a des dizaines et des dizaines de personnes qui sont dans ce cas. Pour la première partie, je vous rassure, je vais faire vite – et quand je dis

Séance du 19 mai 2015

Réponse aux questions
(suite)

'faire vite', ce n'est pas comme M. J. Bourgknecht qui dit toujours qu'il fait vite mais qui fait très longtemps – je vais vraiment faire vite. Pour la première partie, je vous remercie parce que vous avez – j'ai vu dans mon quartier – mis les bancs; ils sont à nouveau là et je vous remercie aussi d'avoir dit que vous étiez favorable pour compléter l'offre aux besoins. Je vous remercie infiniment pour la première partie.

Pour la seconde partie concernant la LHand, je suis aussi partiellement satisfait de la réponse et, en fait, je me réjouis – et je pense que l'ensemble du Conseil général se réjouit, de disposer prochainement de l'inventaire des arrêts qui restent encore à assainir et des coûts globaux. On se réjouit d'avoir ces documents dans les délais les plus proches. Merci beaucoup."

ooo

20. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 167 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport et un concept de collecte et de recyclage des déchets à inscrire au Plan d'aménagement local

M. Christoph Allenspach (PS) présente le postulat ci-après:

"Le Conseil communal présente un rapport concernant la collecte et le recyclage des déchets et intègre l'élaboration d'un concept à inscrire dans le Plan d'aménagement local.

Le règlement concernant la gestion des déchets en vigueur depuis 1998 fixe dans l'article 2, alinéa 2: La commune encourage toute mesure de réduction et de recyclage des déchets (...). En effet, un grand nombre de déchets est amené au recyclage. On constate cependant que depuis quelques années la collecte est réduite et, ce faisant, le service au public. Les postes de compostage créés durant les années 1990 dans plusieurs quartiers ont été fermés et la collecte des déchets compostables restreinte aux déchets verts des jardins. Depuis octobre 2014, on a renoncé à la collecte de différentes sortes de plastiques qui, déjà depuis quelque temps, étaient incinérés. La seule collecte pour un nombre plus important de plastiques aux Neigles est accessible notamment en voiture ce qui complique le dépôt pour la moitié de la population. Un ménage sur deux ne dispose pas de voiture. En plus, cette réglementation provoque une augmentation du trafic vers Les Neigles.

La restriction de la collecte des déchets recyclables est contraire au règlement en vigueur:

Séance du 19 mai 2015

Divers (suite)

L'article 9, alinéa 2: La Commune met à disposition et gère des déchetteries en nombre suffisant pour assurer le ramassage de tous les déchets recyclables.

L'article 10 alinéa 3: Elle organise la collecte systématique des déchets compostables, et alinéa 4: Les déchets organiques collectés sont, dans la mesure du possible, traités dans une usine de fermentation et de production de biogaz.

L'affirmation de la Voirie, selon laquelle la collecte de certaines sortes de plastiques et de déchets compostables des ménages et des restaurants ne serait pas possible, aujourd'hui n'est plus tenable. Des solutions, parfaites ou non, existent. Concernant la collecte des plastiques, l'entreprise Küffer AG à Tafers propose des sacs de 60 litres pour la collecte des plastiques à quelques exceptions près et à la condition qu'ils soient propres. Concernant la collecte des déchets compostables, un certain nombre d'usines de production de biogaz existent aux alentours de la Ville. Le Conseil communal devrait examiner les possibilités et les adapter aux besoins de la population de la Ville.

On constate qu'en dehors du règlement, la Commune ne dispose pas d'un concept concernant la gestion, la collecte et le recyclage des déchets. Sans objectifs précisément définis, ce domaine du service public extrêmement important est réglé au fur et à mesure. Pour cette raison, le postulat demande que le Conseil communal intègre l'élaboration d'un concept et son inscription au Plan d'aménagement local. Par ce document, la population peut prendre connaissance des objectifs envisagés ainsi que des mesures prévues."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 168 de M. François Miche (PS) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur le doublement des effectifs (stagiaires) du Chantier écologique

M. François Miche (PS) présente le postulat ci-après:

"Quand on entend parler de 'chantier écologique', on peut rapidement être induit en erreur car il s'agit d'un programme de réinsertion pour les chômeurs.

À l'heure où les économies se font toujours plus pressantes, on ne saurait économiser dans ce secteur. Bien au contraire, il nous faut le développer en augmentant l'effectif des stagiaires, afin de favoriser la réinsertion des personnes au chômage."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 19 mai 2015

Divers (suite)

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 194 de M. Bernhard Altermatt (DC/VL) relative à la "Journée fribourgeoise du bilinguisme"

Herr Bernhard Altermatt (CVP/GL) fragt wie folgt:

"Angesichts des Umstands, dass unsere liebe Präsidentin uns keine Pause gewährt hat und auch ich zum Aperó will, werde ich mich kurz fassen.

Le 26 septembre prochain aura lieu la première édition de la 'Journée fribourgeoise du bilinguisme', une date consacrée par le Grand Conseil suite à une proposition du Conseil des jeunes du canton de Fribourg. Selon la volonté des initiants, ainsi que du Conseil d'Etat et du parlement cantonal, cette journée devra fonctionner comme vitrine pour donner une visibilité au bilinguisme fribourgeois qui constitue une richesse importante et un élément d'identification primordial de notre région.

Ich möchte darum den Gemeinderat fragen:

- *Welche Massnahmen er von seiner Seite und von der Seite der Verwaltung zu ergreifen gedenkt, um an diesem ersten und an allen weiteren 'Freiburger Tagen der Zweisprachigkeit' unsere Hauptstadt zu vertreten?*
- *Welche verwaltungsexternen Projekte oder Initiativen er zu unterstützen gedenkt und welche administrative Dienststelle in der Verwaltung und welche politische Direktion im Gemeinderat für die strategische Betreuung dieses Tages der Zweisprachigkeit zuständig ist?*

En l'absence d'une réponse circonstanciée, je propose humblement et simplement au Conseil communal de confirmer si possible que, oui, la Ville entend effectivement participer et marquer cette journée fribourgeoise du bilinguisme d'une manière ou d'une autre."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit:

"Je répondrai de manière très brève mais compréhensible: eine wichtige und komplette Antwort wird an einer nächsten Sitzung gegeben."

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 195 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au chemin du couvent des Cordeliers

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) prend la parole en ces termes:

"J'aurais une question concernant la réalisation du chemin situé entre le couvent des Cordeliers vers le Grabensal. Vous vous rappelez

Séance du 19 mai 2015

Divers (suite)

que lors de la session du budget, nous avons voté un crédit d'investissement. J'ai rencontré dernièrement le père administrateur du couvent des Cordeliers qui m'a dit qu'il y aurait des problèmes juridiques à régler avant le début des travaux, ce qui m'a quelque peu étonné. D'où mes questions:

- Est-ce que la commune est au courant de ces problèmes?
- Si oui, de quelle sorte sont-ils?
- Y a-t-il d'autres obstacles à évacuer avant le début des travaux?
- Quand est-ce que ces travaux d'aménagement du chemin vont commencer, puisque les travaux de rénovation de l'ancien pensionnat du père Girard sont terminés."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond de la manière suivante:

"Alors effectivement il y a une convention qui est en train d'être discutée entre la Ville et le couvent des Cordeliers dans le but est, la création d'une servitude de passage public, à pied, sur le terrain du couvent des Cordeliers. Il y a un accord sur tout, sauf sur un article qui concerne la responsabilité en cas de dommage, notamment qui pourrait être créé par des utilisateurs du chemin. C'est juste ce point-là qui est actuellement encore en discussion mais on a évidemment bon espoir de le résoudre très rapidement. En ce qui concerne le début des travaux, le calendrier prévoyait de les réaliser cet été. En tout cas, à ma connaissance, je n'ai pas entendu qu'il y aurait du retard dans ce qui avait été planifié."

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) se déclare satisfait et espère que ces travaux pourront bientôt commencer."

- n° 195 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) relative aux jardins familiaux du quartier de l'Auge

Mme Elisabeth Reber Jung (PS) s'exprime comme suit:

"J'ai une question au sujet des jardins familiaux du quartier de l'Auge. Les locataires de ces jardins ont reçu leur congé et doivent vider leur parcelle à cause de la pollution des terres. C'est une mesure difficilement compréhensible car une directive sur l'utilisation des jardins dit que certains légumes, des plantations dans des bacs avec une terre non polluée, des plantations de fleurs, etc. seraient une mesure adéquate qui permettrait aux locataires de continuer à cultiver à la fois leurs plantes et leur passion. Ces jardins sont un lieu de rencontre et d'intégration dans le quartier.

Séance du 19 mai 2015

Divers (suite)

Ma question:

- *Est-ce que la ville est propriétaire de ce terrain entre la Vannerie et le Werkhof? Et par conséquent, est-elle compétente pour les décisions prises?*
- *Si oui, est-il possible de réévaluer la situation?*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne l'explication ci-après:

"La problématique de la pollution de certains sols dans le quartier historique de la ville est traité par le service cantonal de l'environnement. Ce qui veut dire que les mesures qui sont préconisées sur les différents sites sont proposées par ce service. En l'occurrence la parcelle dont il est fait question entre le Werkhof et la Vannerie est une parcelle qui appartient non pas à la Ville mais à l'Etat. Ce n'est pas nous qui avons écrit. On n'est pas compétent pour le faire ni pour intervenir."

C. AUTRE INTERVENTION

M. Daniel Gander (UDC) intervient pour demander à la Directrice des Finances si elle serait d'accord d'envoyer une lettre aux deux personnes, dont il a évoqué les cas tout à l'heure.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, est d'accord pour autant que M. D. Gander lui transmette leurs coordonnées.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente clôt la séance et invite les membres du Conseil général à sortir dans le hall.

"Comme vous serez dehors avant moi, n'hésitez pas à prendre un verre et à ouvrir une bouteille. S'il vous plaît, aidez-moi."

Il est 22.05 heures.

Fribourg, le 8 juin 2015
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie GRADEN

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI